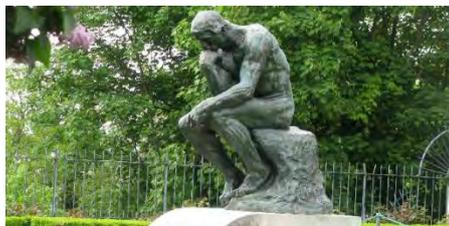


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Bulletin n° 165

Octobre 2023



Projet pour le pavillon Bellevue à Meudon
Aquarelle d'Henri Martinet - vers 1897
(musée d'Orsay)



Sommaire

- 3 **Éditorial - Michel Jantzen**
- 4 **Le Pavillon Bellevue du CNRS - Denys Millet**
- 10 **Les forêts franciliennes et celle de Meudon sont-elles en danger ?
- Michel Riottot**
- 19 **L'avenir du site de l'ONERA : pitié pour Meudon
- Marie-Hélène Debart**
- 24 **Robert Fachard, un sculpteur meudonnais¹ - Laurent Fachard**
- 30 **Le décor disparu de l'église Ste Jeanne d'Arc de Meudon
- François de Vergnette**
- 34 **HYDRA, installation de la sculpture de François Stahly au parc Paumier
- Catherine Stahly-Mougin**
- 35 **Saga Arnaudet : fin de carrière pour le site classé - Collectif Arnaudet**
- 41 **Observer l'environnement proche des trous noirs supermassifs²
- Frédéric Vincent**
- 44 **Des faucons crécerelles à l'observatoire de Meudon - Anthony Berdeu**
- 46 **Regards sur ... - Jean-Michel Lebreton**
- 47 **Le billet d'humeur d'Honoré de Meudon - Bernard Chemin**

¹ Cet article est le sixième sur les sculpteurs contemporains à Meudon (Bull. n^{os} 156, 159, 161, 163, 164, 165).

² L'observatoire (site de Meudon de l'Observatoire de Paris - PSL) restera le seul site Meudonnais accueillant des laboratoires scientifiques, après le départ de ceux du CNRS et de l'ONERA.

Directeur de la publication : Christian Mitjavile

Rédaction en chef, maquette et mise en page : Nicole Meyer-Vernet

Comité de rédaction : Marie-Rose Frichet Ramarao, Michel Riottot et Yves Terrien

Les opinions exprimées sont celles des auteurs des articles. Toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation préalable. La rédaction remercie les auteurs, ainsi que François de Vergnette et Marianne Lombardi pour les illustrations en couverture et 4ème de couverture.

Adhésion (25 €) sur <http://www.sauvegardesitemeudon.com> ou par courrier. L'adhésion permet de recevoir le bulletin semestriel. Adresse postale : CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon ; courriel : sites.meudon@wanadoo.fr.

Crédits photo : ©Tous droits réservés.

Bandeau de couverture : Musée Rodin (*Le Penseur*, jardin de la villa des Briants à Meudon), Joël Cuénot (la grande coupole de l'Observatoire), Pierre Sabatier (Immeubles Pouillon à Meudon-la-Forêt).

Éditorial

La densification n'est pas inéluctable, elle résulte trop souvent d'une mauvaise appréciation des équilibres qui se sont créés avec le temps, la topographie et l'histoire. L'expansion urbaine n'est pas une fatalité, la vocation de Paris n'est pas d'absorber l'Ile-de-France.

Mieux ! L'actuel débat sur le verdissement des villes met en évidence une forme d'occupation du sol qui s'est établie à Meudon dès le milieu du XIX^e siècle. L'arrivée du chemin de fer a permis dans les décennies suivantes la réalisation de nombreuses constructions mais l'adossement à la forêt, les vestiges d'un vaste domaine royal, la forte déclivité, le cours de la Seine, ont déterminé une répartition de ces constructions laissant à la nature d'amples espaces. Même la disparition plus récente des grandes propriétés au profit de petites résidences n'a pas altéré cet équilibre.

Aujourd'hui, face aux transformations, voire bouleversements de notre société, qu'il s'agisse du mode de travail ou du changement climatique, il importe de sauvegarder ce caractère.

Il n'est pas question de défendre l'intérêt de quelques privilégiés mais bien l'intérêt commun, voire l'avenir climatique et culturel de l'Ile-de-France.

Plus que l'observation stricte de changeantes règles d'urbanisme ou d'abstraites directives, c'est notre responsabilité commune qui doit se manifester. Nous devons bien entendu observer la délégation de pouvoir faite à nos élus mais la voix associative est un relais utile à tous. Elle peut orienter ou susciter des décisions propres à sauvegarder le bien commun, comme ce fut le cas pour le CSSM.

On ne peut bien sûr pas figer une situation pour l'éternité mais orienter une évolution.

Cela peut être de façon concrète, intervenir dans les choix qui vont bientôt se présenter pour le devenir du CNRS Bellevue, les terrains de l'ONERA ou de la colline Rodin. Ces trois points liés au moins pour deux d'entre eux (ONERA, CNRS) au dessin de l'ancien domaine royal ne doivent pas par de médiocres choix d'aménagement amoindrir la valeur du rempart arboré de la forêt qui, de Clamart à Saint-Cloud, protège la « bulle verte » des communes qui dominent la boucle de la Seine.

Michel JANTZEN

Le Pavillon Bellevue du CNRS

Telle est l'appellation figurant sur le site internet du CNRS. Cette dénomination est en réalité celle d'un premier bâtiment construit en 1897-1898 et incorporé dans l'actuel bâtiment construit deux ans plus tard. Durant une brève période d'une dizaine d'années, ce fut un hôtel conservant sa dénomination initiale. Acquis en 1913 par Isadora Duncan pour y créer son école de danse qui n'a eu qu'une existence très éphémère interrompue par la guerre en 1914. Transformé en hôpital militaire, il est acquis par l'Etat en 1919 et fut le berceau de la création, 20 ans plus tard, du CNRS.

Ce rapide résumé traduit mal une histoire complexe dont des épisodes marquants sont largement ignorés des meudonnais.

Avant d'examiner cette histoire, la présentation du site fait ressortir l'intérêt majeur de sa protection.

Le site

Les terrains abritant le campus du CNRS, dont la superficie va se trouver réduite de moitié par la réalisation d'une très importante opération de promotion immobilière, sont inclus dans le périmètre du site de la colline de Brimborion, inscrit par arrêté du 20 octobre 1941 au titre de la loi de protection des monuments naturels et des sites du 2 mai 1930. Sa description figurant sur le site public de la DRIEAT fait une synthèse remarquable de ses caractéristiques :

« Il s'agit plus précisément du coteau majeur de Brimborion et Bellevue qui domine le premier méandre de la Seine au sortir de Paris. Le site s'étend depuis le pont de Sèvres et la route nationale 10 jusqu'à la route des Gardes de Meudon.

Historiquement, il s'articule à partir du château de Bellevue construit par Louis XV pour Madame de Pompadour et démoli à la suite de la Révolution. Le bord du plateau, avec la terrasse panoramique sur Paris, conserve aujourd'hui les vestiges du parc et la pente abrupte sur la Seine.

Particulièrement en évidence dans le grand paysage de la vallée, il veille sur l'île Seguin et les enjeux territoriaux liés à la fermeture des usines Renault. Son périmètre incorpore les sites classés du parc de Brimborion et des Tybilles, espaces arborés fédérateurs pour les continuités paysagères et le parcours du coteau. »

Outre ces deux sites classés, ces lieux abritent également la terrasse de l'ancien château de Bellevue, inscrite monument historique par arrêté du 28 août 1974.

L'établissement hydrothérapique (1846-1881)

Dans le cadre du lotissement par Achille Guillaume de l'ancien domaine royal, qui ne prit son réel essor qu'à compter de l'arrivée du chemin de fer en 1840, la première construction réalisée sur ce site fut celle, en 1846, de l'établissement hydrothérapique de Bellevue. Créé par le docteur Fleury puis repris en 1868 par le docteur Leroy, cet établissement fonctionna en ce lieu de 1846 à 1881 jusqu'à son transfert au 81 avenue Mélanie (aujourd'hui avenue du 11 novembre).

Il accueillit des patients célèbres comme en 1857 l'écrivain Théodore de Banville et le comédien Frédérick Lemaître et plus tard en 1879, le peintre Édouard Manet qui y séjourna avec son épouse. Meudon et ses jardins lui inspirèrent plusieurs de ses tableaux, comme « Jeune-Fille au Jardin de Bellevue » (voir Bulletin du CSSM n°150-151), « Mme Manet, mère dans le jardin de Bellevue », « Jeune-fille au seuil du jardin de Bellevue » et « Un coin dans le jardin de Bellevue » (voir Bulletin du CSSM n°160).

La vente en 1881 de cet établissement de soins fut suivie de sa démolition aux fins d'implanter sur ce site remarquable un hôtel-restaurant. Ce projet témoigne de l'attractivité du site comme lieu de promenade et de villégiature. Son accès depuis Paris était assuré à la fois par la ligne de chemin de fer Paris-Versailles mais aussi par un service régulier de bateaux sur la Seine et, à partir de 1893, par un funiculaire gravissant le coteau depuis la Seine.

La réalisation de cette ambition connut de nombreuses vicissitudes se traduisant par quatre projets successifs.

Les deux premiers projets de construction d'hôtel (1881-1896) demeurés inaboutis

En 1881, un premier projet de construction d'un hôtel de luxe est initié par la « Compagnie du Grand Hôtel de Bellevue ». En prélude, il est procédé à l'acquisition de plusieurs propriétés voisines de l'établissement d'hydrothérapie, aboutissant ainsi à la création d'un vaste domaine. La réalisation de ce projet rencontra divers problèmes financiers qui se soldèrent par la liquidation de la société. Il ne reste rien de la construction projetée.

L'acquéreur des biens - M. Tournel - crée en 1889 la « Société Anonyme des Terrains de Bellevue » qui va vendre une partie du domaine et entreprendre la construction d'un « Hôtel du Belvédère » ; le bâtiment projeté d'inspiration néo-gothique avec plusieurs tours et un clocheton (cf. dessin figurant dans le bulletin n°286 des Amis de Meudon) comportait quatre étages. Les travaux seraient demeurés au stade des fondations.

C'est un nouvel échec et le domaine réduit à une surface de moins de 10 000 m² est revendu en 1897 à la Compagnie Internationale des Grands Hôtels détenue par la Compagnie Internationale des wagons-lits dont le siège était à Bruxelles.

L'édification du Pavillon de Bellevue (1897- 1899)

Un premier pavillon est édifié dans la perspective de la construction d'un hôtel de luxe avec restaurant, orchestre et casino.

Ce premier bâtiment, qui a pu reprendre des éléments de la construction précédente, présente une analogie de style avec le Petit Trianon de Versailles. Il comprend, au-dessus d'un sous-sol semi-enterré, un rez-de-chaussée surélevé couvert d'une terrasse ceinturée d'une balustrade. Ses façades comportent de larges baies en arcade ouvrant sur des pièces de réception- salons, salle de restaurant et bibliothèque-



Vue de la façade de l'hôtel de Bellevue au niveau de l'entrée principale, au premier plan la rue, derrière la fontaine Houette avec 2 bancs - Archives municipales de Meudon 1Fi 449

Très rapidement, ce bâtiment est agrandi sur la base d'un projet conçu par l'architecte Henry Martinet¹ dont une aquarelle figurant dans les collections du musée d'Orsay représente le projet initial (reproduite en couverture de ce Bulletin).

Le bâtiment initial va être ainsi « enchassé » dans le nouveau bâtiment qui correspond à la partie basse du corps central. Ce nouveau bâtiment reprend le style néoclassique et la dénomination du précédent.

Une activité hôtelière éphémère (1899 - 1913)

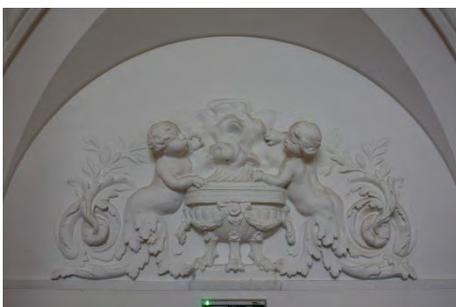


Reproduction couleur de la façade de l'Hôtel de Bellevue, avec personnages et le jardin, de nuit. Archives municipales de Meudon (1Fi607)

Cet hôtel, qui fut un lieu fréquenté par des personnalités du Tout-Paris et accueillit des hôtes étrangers de marque, est progressivement déserté par cette clientèle dès 1905.

En 1907, la Compagnie des Grands Hôtels est dissoute mais l'établissement continue à fonctionner sous l'autorité du liquidateur.

Il est racheté en 1910 par un restaurateur parisien, Louis-Auguste Paillard, déjà propriétaire de plusieurs établissements parisiens de prestige, dont l'actuel Pavillon Elysée-Lenôtre situé avenue des Champs-Élysées. L'établissement rénové - avec notamment l'ajout d'un ascenseur et du grand escalier central- prend le nom de "Paillard-Bellevue-Palace". Il est présenté lors de son ouverture comme « situé dans le prolongement du bois de Boulogne et [dominant] l'un des plus beaux panoramas de Paris ». Il devient un palace réputé.



Relief dans l'escalier avec une cassolette fumante et des putti se terminant en rinceau - Photo F. de Vergnette



Grille d'entrée - Photo F. de Vergnette

Témoins de cette grandeur passée, subsistent notamment la grille de l'ancienne salle à manger « Pompadour » transformée en auditorium, où l'on y voit les

initiales entrelacées du Paillard-Bellevue - Palace, mais aussi le joli décor du Grand escalier, la grande cheminée de l'actuelle salle de conférence et les deux vasques devant la façade d'entrée.



*Mascaron d'inspiration baroque
Photo F. de Vergnette*

D'Isadora Duncan au CNRS

En juillet 1913, n'ayant pu rentabiliser son investissement, L.A. Paillard, faute de pouvoir faire face aux emprunts souscrits, vend le domaine à un riche industriel d'origine américaine et naturalisé anglais, Eugène Paris Singer, fils du célèbre fabricant de machines à coudre. Celui-ci le cède immédiatement à Isadora Duncan en échange d'un terrain qu'elle possédait à Paris rue de Ponthieu.

Isadora Duncan y fonde une école de danse pour jeunes filles, « Le Dyonision » afin d'y enseigner un nouveau style de danse rejetant les contraintes académiques en s'inspirant de la mythologie grecque et participant d'une volonté de promouvoir un renouveau spirituel, personnel et collectif. « Danser c'est prier » dira-t-elle.

Son rêve prendra brutalement fin : le 3 août 1914, la guerre éclate alors que quelques jours plus tôt, Isadora a mis au monde un enfant qui meurt le jour même. Elle quitte alors Bellevue et met les lieux à la disposition de l'armée. Puis elle part pour New-York l'année suivante.

Transformé en hôpital militaire en 1914, l'ancien hôtel accueille des soldats américains à partir de 1917. C'est dans ce lieu qu'une expérience totalement inédite est engagée par l'armée américaine : l'ouverture le 24 mars 1919 d'une école des Beaux-Arts, l'AEF Training Center. Cette école accueille les *sammies* (en référence à l'Oncle Sam) au sein de quatre sections de formation : architecture, peinture, sculpture et décoration intérieure. Professeurs américains et français – sommités du monde artistique et plusieurs jeunes lauréats du prix de Rome en architecture - dispensent ainsi à près de 400 étudiants américains une formation courte - quatre mois - mais intense avec de riches échanges entre élèves et professeurs. Les cours, conférences et travaux en atelier s'accompagnent de la visite de musées et d'ateliers d'artistes à Paris.

Cette première expérience visant à créer en France une académie américaine à l'image de la Villa Médicis à Rome prélude à la création, quelques années plus tard à Fontainebleau, de la School of Fine Arts. Elle fut le creuset de l'expansion de l'Art Déco aux Etats-Unis.

À cette période méconnue est liée la réalisation, vingt ans plus tard, du chemin de croix de l'église Saint Martin, œuvre du peintre mexicain Ángel Zárraga qui fut l'un des enseignants de cette école d'art.

Après cette très brève période, découverte par beaucoup à l'occasion de la récente exposition Art Déco France/Amérique du Nord à la Cité de l'Architecture, le lieu suscita l'intérêt de la Direction des Inventions, installée non loin de là à Sèvres au 26 rue Troyon. L'activité de ce service, suite à un accord entre le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et celui de la Défense Nationale,

est transférée à la Direction Nationale des Recherches Scientifiques et Inventions. L'Etat acquiert cette propriété, le 1^{er} octobre 1919, pour y installer un centre de recherches initialement rattaché à cette direction puis, en 1922, à l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions (ONRSI) et enfin, en 1938, à son successeur, le Centre National de la Recherche Scientifique appliquée (CNRS A) qui prit, en 1939, l'appellation actuelle de CNRS.

Le site de Bellevue fut ensuite, sous la nouvelle dénomination « LABORATOIRES DE BELLEVUE », un site majeur du CNRS durant plus de 50 ans : c'est, en effet, dans les années 1990 que le mouvement de départ des principaux laboratoires, engagé dès les années 1970, va s'accélérer.

Quel avenir pour ce lieu ?



Façade sud-ouest avec un portique à arcades au centre et des pavillons aux extrémités- Photo F. de Vergnette

Lieu emblématique de la recherche, le site du CNRS s'était agrandi, au fil des ans, avec un doublement de sa superficie initiale et la construction d'imposants bâtiments dans les années 1960. Après le transfert de la quasi-totalité des unités de recherche, le CNRS avait décidé en 2010 de procéder à une restructuration complète du site en deux phases :

- la démolition de l'immeuble- barre en béton armé construit en 1936, surnommé « l'arche de la laideur », qui masquait le Pavillon de Bellevue à partir de la Place Aristide Briand, la surélévation de celui-ci par une construction en attique et sa rénovation complète, opération achevée en décembre 2012 à la satisfaction de tous ;
- la cession de la moitié de la surface du campus pour y réaliser un important programme de construction de 217 logements. En contrepartie, cette cession devait financer une extension des locaux du CNRS avec la démolition des ateliers et la construction de trois nouveaux bâtiments. Ce projet à deux volets s'inscrivait dans le cadre d'un marché de conception-réalisation confié à un groupement d'entreprises et de promoteurs composé des sociétés GTM Bâtiment et Vinci Immobilier, filiales du groupe Vinci, et de la SAS Kaufman and Broad Développement et avait abouti à la délivrance le 19 août 2015 d'un permis de construire unique.

Aujourd'hui, après le rejet en 2018 des recours en annulation de ce permis et des années de tergiversation liées pour partie aux sévères critiques portées par les autorités de tutelle sur les finalités et l'économie du projet initial, la réalisation du programme des logements est engagée alors que le CNRS a renoncé à ses projets de construction.

Son projet actuel de réhabilitation des ateliers situés en contrebas du Pavillon de Bellevue, aux fins d'y créer un très vaste amphithéâtre de 500 places lié à la création d'un centre de médiation scientifique, verra-t-il le jour ?

A cette première question, s'en ajoutent deux autres :

- celle de la préservation du site qui, tant au niveau du paysage que de la vie urbaine du centre de Bellevue, sera profondément impacté par la réalisation du programme de promotion immobilière ;

- celle de l'ouverture de ce site aux meudonnais, qu'il s'agisse de relier la rue Marcel Allégot au chemin des Lacets, d'assurer la continuité du chemin des Coteaux ou de faire de l'Esplanade du Pavillon de Bellevue, un parc arboré accessible au public à l'instar de nombreux bâtiments publics parisiens ceints de jardins.

C'est dans cette perspective de préservation du site et de sa valorisation par la restitution à sa vocation initiale de lieu public que le CSSM a déposé, en juin dernier, une demande d'inscription du Pavillon de Bellevue au titre des Monuments Historiques.

Denys Millet

Sources documentaires : « Meudon-Bellevue : Du château de la Marquise de Pompadour aux Laboratoires du CNRS » de Christian Bisch publié en 2000 par le CNRS et « France- L'Art Déco- Amérique du Nord » sous la direction d'Emmanuel Bréon publié en 2023 par la Cité de l'Architecture et Norma Éditions

1 **Henry Eugène Martinet** (1867-1936), célèbre architecte paysagiste français, ancien collaborateur de l'agence de paysage Edouard André en 1888, est l'auteur célèbre et le co-auteur de nombreuses créations de parcs. Il a débuté sa carrière en réalisant une cinquantaine d'hôtels avec leurs parcs pour la Compagnie Internationale des Wagons-Lits. Il est aussi connu pour l'aménagement et la mise en valeur de la station d'Hendaye dans les Pyrénées Atlantiques. Sur une zone qui atteindra les 410 hectares, il y conçut, en sa double qualité de promoteur et d'architecte, des hôtels, villas et rues, et y planta diverses essences d'arbres et d'arbustes. Il créa ainsi avec l'architecte E. Durandeu, un lotissement balnéaire aux villas originales et aux établissements luxueux. Il a également travaillé dans différents pays tels la Bulgarie, pour le compte du prince Ferdinand 1^{er} dans les nombreuses propriétés du souverain, le Japon où il participe fortement à la création du célèbre parc de Tokyo, le Shinjuku Gyoen, la Belgique, l'Autriche et Monaco... Trois des hôtels dont il a été l'architecte ont fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques :

- L'hôtel de voyageurs dit Hôtel Mirabeau aujourd'hui dit Résidence Mirabeau à Aix-les-Bains ;
- Le Grand Hôtel du Cap Ferrat à Villefranche-sur-Mer ;
- L'hôtel du Grand Vignemale à Gavarnie.

Il a été également le créateur du parc du Palais Sorrento dit aussi Castet de l'Array à Pau, classé Monument Historique.

Les forêts franciliennes et celle de Meudon sont-elles en danger ?

L'inventaire national forestier produit en 2021 par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière indique que la forêt française progresse en moyenne de 80 000 ha par an depuis le début du siècle dernier, mais constate que **la santé de la forêt se détériore rapidement**. Les forêts couvrent 31 % du territoire hexagonal soit 17 millions d'ha, auxquels on peut ajouter les 8 millions d'ha de la Guyane. L'État et les collectivités locales en possèdent 25 %, les 75 % restants étant partagés entre de très nombreux propriétaires.

En 2010, la forêt française captait 15 % des émissions nationales de gaz carbonique, soit 60 millions de tonnes ; en 2020, elle n'en capte plus que 7,5 %, la chute est vertigineuse et très rapide. Ainsi, les forêts des régions Hauts-de-France et Grand Est ne fixent plus de gaz carbonique mais sont devenues émettrices de ce gaz, en raison de mortalité accrue (sécheresse, maladies, incendies) et de trop de prélèvements. Un chercheur, spécialiste des forêts, parle de sidération des acteurs forestiers. L'Académie des Sciences dans son rapport sur la forêt paru en juin 2023 alerte l'État et les Français sur la crise que traversent les forêts françaises et propose des solutions. France Stratégie, agence gouvernementale de prévisions, suggère, dans sa note d'analyse 124 de juillet 2023, de réorienter la filière forêt-bois.

France Nature Environnement-Ile-de-France, la fédération régionale des associations de protection de l'environnement a organisé le 8 juin 2023 une rencontre « **Pour la survie des forêts franciliennes : anticiper et agir** » à l'Académie du Climat (ancienne mairie du 4^{ème} arrondissement de Paris) qui a réuni plus de 200 participants et une quinzaine d'intervenants.

La forêt francilienne



Les forêts franciliennes couvrent 23 % de la région Ile-de-France soit 263 000 ha et sont pour 33 % la propriété de l'État et des communes (forêts domaniales 81 % et communales 19 %) et pour 67 % des forêts privées réparties entre près de 148 000 propriétaires. Les forêts domaniales sont au nombre de 50 et couvrent 72 500 ha. Les forêts franciliennes sont composées à 94 % d'arbres feuillus (chênes, frênes, châtaigniers) contre 6 % de résineux.

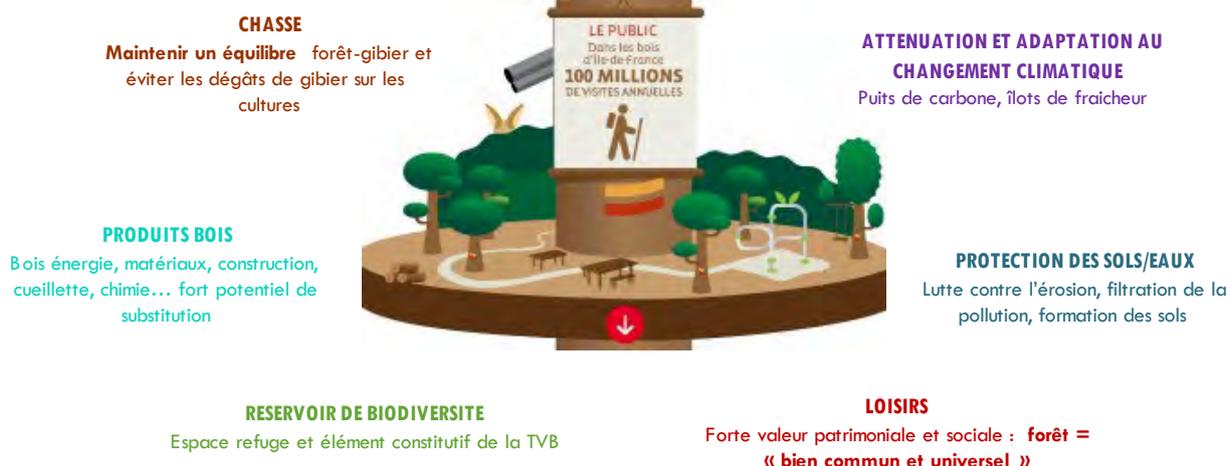
Ces forêts peuvent être classées en deux groupes : les forêts urbaines, enclavées dans les villes de l'agglomération parisienne, et les forêts rurales de la seconde couronne francilienne (Ferrières, Fontainebleau, L'Isle-Adam, Montmorency, Rambouillet, Sénart...). Les bois de Boulogne, Vincennes (Paris) et les forêts de Meudon, Fausses-Reposes, Verrières ou la Malmaison (Hauts-de-Seine), Notre-Dame, Grosbois (Val-de-Marne) de Bondy, de Tussion (Seine-Saint-Denis).... font partie des forêts urbaines.

Les enjeux de la forêt francilienne



La forêt francilienne au cœur de multiples enjeux

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt



Colloque FNE Île-de-France - « Pour la survie des forêts franciliennes : Anticiper et Agir » juin 2023

3

Le rôle de la forêt, pour une meilleure compréhension, a été découpé en six enjeux dont l'importance varie selon la localisation du massif forestier et qui peuvent se décliner en deux parties : les enjeux marchands (chasse, produits bois) et les enjeux environnementaux (changement climatique, protection des sols/eaux, réservoir de biodiversité et loisirs). Les zones densément habitées comme la Métropole du Grand Paris (7,5 millions d'habitants) n'ont pas la même relation avec la forêt que les zones moins denses de la Grande Couronne (Essonne, Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Yvelines). Si les enjeux environnementaux sont bien admis par l'ensemble de nos concitoyens, ceux de la partie marchande sont souvent contestés et font l'objet de conflits d'usage que le séminaire de FNE-Ile-de-France a tenté d'éclairer.



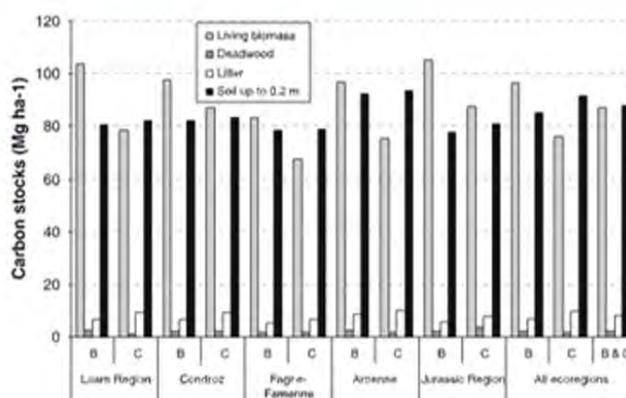
Allée de la forêt de Meudon vers la tour hertzienne © M.R.

Une forêt est un écosystème complexe où vivent une flore et une faune composées de nombreuses espèces qui ne coexistent pas toujours pacifiquement. Divisons la forêt en trois niveaux pour simplifier : le sous-sol, le sol et la partie aérienne. Ces trois niveaux ne sont pas habités par les mêmes éléments mais sont en relation. Ainsi le sous-sol est riche en champignons, insectes, vers de terre (4 tonnes/ha environ) et des millions de bactéries par cm³, mais aussi les racines des arbres. La masse de carbone dans le sous-sol est pratiquement équivalente à celle de la partie aérienne. Au niveau du sol vivent une flore importante (mousses, flore herbacée, arbustes...) et une faune riche, des rongeurs aux oiseaux du sol en passant par les cervidés (cerfs, chevreuils) et les sangliers avec quelques carnivores, chats harets, fouines, lynx, martres et renards. La partie aérienne est massivement représentée par les tiges d'arbres et plus faiblement par les oiseaux dont le nombre ne cesse de décroître. C'est la lumière qui fournit l'énergie aux feuilles pour capter le gaz carbonique et en faire des sucres qui alimenteront l'arbre. Ces trois niveaux ont besoin d'eau pour vivre et se développer, mais sont aussi capables de réguler et retenir cette eau au profit de tous, y compris les humains.

Existe-t-il un équilibre entre tous ces éléments ?

Probablement pas, si l'on suit Darwin, c'est une lutte sans fin ; mais l'homme est intervenu pour gérer la forêt. Ces interventions sont très anciennes, pas toujours heureuses, mais globalement la forêt qui n'occupait plus que 14 % de la surface hexagonale en 1814 à la fin des guerres napoléoniennes (besoin de bois et charbon de bois pour couler du fer et de la fonte pour fabriquer des armes) a plus que doublé aujourd'hui grâce à l'action humaine. Les gouvernants dès le XIII^e siècle sont très conscients de l'utilité de la forêt et ont créé en 1291 l'administration des Eaux et Forêts, ancêtre de l'Office National des Forêts. Ainsi, une essence importante en Ile-de-France, le châtaignier, a été importée du midi au XV^e siècle à la fois pour nourrir les animaux, fournir un bois imputrescible pour les échelas de vignes et à croissance rapide pour le chauffage des logements.

Stocks de carbone (tonnes / ha) dans les forêts de feuillus (B) et de conifères (C) en Wallonie, Belgique



Latte et al. 2013. European Journal of Forest Research 132: 5677

Faut-il ou non gérer la forêt ?

Sans entrer dans un débat de spécialistes, il faut envisager la vitesse du réchauffement climatique et la lenteur de la croissance des arbres. Ces deux paramètres antagonistes, vitesse et lenteur, donnent une indication. Si la forêt est laissée en libre évolution, c'est-à-dire sans aucune intervention humaine, combien de temps faudra-t-il pour qu'elle atteigne un équilibre naturel ? Avons-nous le temps de mener une telle étude lorsqu'on voit que la fixation de carbone a été réduite de moitié en 10 ans ? La réponse est pratiquement trouvée selon Philippe Ciais, chercheur au laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du CEA et de l'unité de recherche sur le changement climatique de l'institut Pierre-Simon Laplace : près de 35 % de la forêt française n'est pas ou peu gérée, notamment dans le massif Central et en Rhône-Alpes en raison des pentes et des sols difficiles à travailler. Ces forêts laissées en libre évolution sont aussi en déclin en raison de la hausse de mortalité et de la chute de croissance des arbres. On se trompe fréquemment sur la durée de vie des arbres ; les grands arbres : chênes, frênes, hêtres, érables ont des durées de vie de plusieurs centaines d'années en milieu favorable, si bien que couper des arbres âgés de 80 ou 100 ans c'est abattre des enfants dont la croissance et donc la fixation de carbone est loin d'être achevée. C'est cette durée de vie très supérieure à celle des humains qui doit nous faire réfléchir.

Deux grandes stratégies sont actuellement menées pour la gestion des forêts :

- **la gestion en futaie irrégulière** où les arbres ne sont pas tous du même âge ni de la même essence et où l'intervention humaine se limite à récolter les tiges d'arbres à maturité et à laisser se développer les arbrisseaux issus des semenciers locaux (glands, châtaignes, fânes...) tout en éclaircissant les broussailles pour donner de la lumière à ces jeunes pousses. Ce type de gestion respecte l'écosystème forestier et les connexions entre tous les éléments de la forêt.

- **la gestion en futaie régulière** où tous les arbres ont le même âge et sont de la même essence. La plupart du temps après une coupe rase, le terrain est débroussaillé et des jeunes plants issus de pépinières replantés. Lorsque cette technique est poussée à son paroxysme, après coupe rase les souches et racines sont éliminées, le terrain est labouré et de l'engrais est semé avant plantation de jeunes arbres issus de pépinières. Cette technique industrielle est surtout utilisée pour les résineux destinés à l'industrie et à la construction. Mais peut-on alors parler de forêts car il n'y a plus d'écosystème et les animaux y sont très rares. Ces méthodes sont malheureusement en train de gagner de la place, notamment une grosse coopérative forestière dominant toute la façade ouest de l'hexagone, soutenue par les pouvoirs publics à coup de subventions. L'État parle même de planter un milliard d'arbres d'ici 2030. Sait-il seulement si cette idée a une chance de restaurer la fonction puits de carbone de la forêt qui est en train de s'effondrer ?

Les dangers menaçant la forêt

Cinq dangers principaux guettent nos forêts : la chaleur et la sécheresse (incendies) liées au changement climatique, les ravageurs (insectes, champignons, sangliers, cervidés), l'exploitation du bois et enfin une sur-fréquentation par nos concitoyens dont certains avec des moyens inappropriés (moto-cross, vélo-cross, entraînement de chiens mordeurs etc...) qui dégradent les chemins forestiers et mettent à nu les racines des arbres.

- Chaleur, sécheresse et ravageurs

Le département de la santé des forêts du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans sa lettre n°54 indique "l'année 2019 accumule les mortalités d'arbres adultes, en particulier chez les **épicéas, les hêtres, les sapins et les pins sylvestres.**" Et d'ajouter : "la situation est évolutive et les effets sur les forêts continueront à se manifester et seront dépendantes du climat à venir." Les forêts des régions Grand Est et Hauts-de-France sont devenues émettrices de gaz carbonique, les forêts de Bourgogne et d'Auvergne souffrent elles aussi beaucoup. Selon l'IGNF la mortalité des arbres a augmenté de 50 % entre 2005 et 2020.

La pluviométrie qui baisse lentement ne permet plus aux hêtres de se développer. Cette essence nécessite une hydromorphie permanente comprise entre 600 et 1000 mm d'eau par an pour vivre ainsi qu'une humidité atmosphérique élevée ; elle va disparaître progressivement de l'Ile-de-France.

Les châtaigniers sont atteints de l'encre, un champignon parasite qui les tue en les desséchant ; eux aussi vont disparaître si aucune solution n'est trouvée. Il en est de même des aulnes qui sont attaqués par un champignon du groupe phytophthora. Les chênes et les pins sont attaqués par la chenille d'un lépidoptère, la chenille processionnaire. Dans le même temps, les mésanges, prédatrices de cette chenille voient leur nombre réduit de 30 %, tant en ville (réduction des lieux de nichage) qu'en campagne (pesticides agricoles).

Autre exemple où l'intervention humaine a rompu un cycle naturel, c'est le rôle des grands animaux : cervidés et sangliers qui n'ont plus de prédateurs naturels (loups, lynx) et prolifèrent fortement tout en broutant ou en défonçant allégrement les jeunes plants naturels d'arbres et d'arbustes. Les risques sont réels dans les forêts de la Grande Couronne et l'homme via la chasse tente d'y remédier, les sangliers et cervidés y étant en trop grand nombre.

- Exploitation des forêts

A côté des atteintes naturelles des arbres via les ravageurs, la sécheresse et les incendies (22 000 ha détruits dans les Landes en 2022) se place la récolte annuelle de bois pour deux usages différents : les usages « nobles », bois d'œuvre (constructions, menuiseries...) et bois d'industrie (papiers, chimie et colorants...), l'usage « polluant et émetteur de gaz à effet de serre », le bois énergie.

La filière bois est très faible en Ile-de-France, il n'y a plus de bûcherons, juste une scierie et les entreprises de transformation (bois d'œuvre, menuiserie, ébénisterie, panneaux...) sont peu nombreuses. Les grandes entreprises de l'énergie ont créé des entreprises pour broyer les branches et le bois de déconstruction sous forme de plaquettes mais tous les beaux fûts de chênes, hêtres, frênes partent dans les scieries des régions voisines, voire sont achetés pour partir à l'étranger.

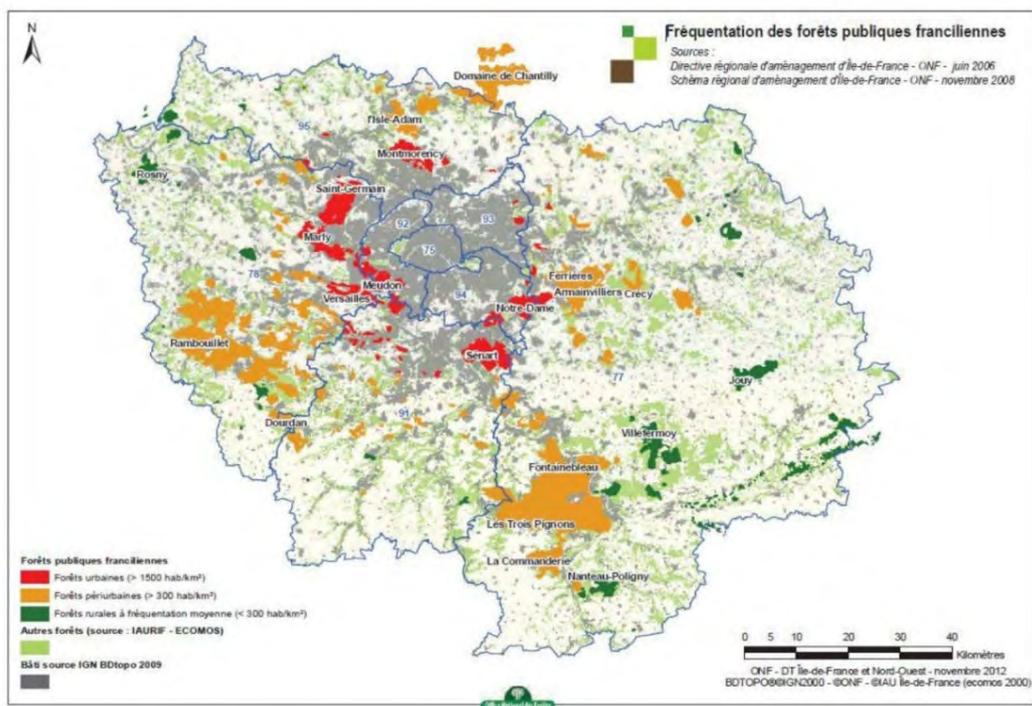
Le prélèvement annuel de bois est de 742 000 m³ et se décompose de la manière suivante, 381 000 m³ sont commercialisés et 361 000 m³ sont autoconsommés par les propriétaires de bois. Le bois énergie représente 63 % du total tandis que le bois d'œuvre et le bois industrie représentent respectivement 30 et 7 %. Ce prélèvement correspond à 57 % de la croissance annuelle qui était en 2018 de 1,2 ± 0,2 million de m³ avec une mortalité de 0,2 ± 0,1 million de m³. Ce prélèvement annuel ne représente pas plus de 30 % du bois de chauffage utilisée en Ile-de-France par les chaufferies collectives alimentant des réseaux de chaleur, le reste étant importé des régions voisines et de l'étranger (Portugal, USA, Canada, Brésil, Afrique...).

Or, tant l'État par son Plan National Forêt Bois 2019-2029 que la région par son schéma régional Biomasse 2019 veulent accroître ces prélèvements pour le chauffage jusqu'à 85 % de la croissance annuelle.

Ces hypothèses optimistes retenues n'ont pas assez tenu compte des effets climatiques et de la baisse drastique de la croissance. Philippe Ciais, chercheur cité plus haut, indique que d'ici trois ans les forêts françaises deviendraient émettrices de gaz carbonique. Pour France Stratégie cette date serait plutôt 2030. Adieu donc, un puits de carbone sur lequel l'État avait échafaudé sa stratégie bas carbone.

- Les loisirs en forêt sont-ils aussi dangereux ?

Les forêts franciliennes reçoivent chaque année 100 millions de visiteurs, la forêt de Meudon en reçoit 4 millions. Ces visites sont à presque 95 % dans les forêts publiques, domaniales, régionales ou communales. Ces forêts ne devraient pas être soumises aux mêmes enjeux.



Les forêts franciliennes offrent de nombreuses aménités positives aux urbains : anti-stress, reposante, esthétique, promenade, découverte de la nature ; mais cela entraîne une très grosse fréquentation qui se situe très majoritairement dans les forêts publiques. À côté du promeneur amoureux de la nature, on rencontre le promeneur sportif qui, tant qu'il ne modifie pas la forêt pour sa détente, ne crée pas trop de désordres. En revanche, le sportif cyclo-vttiste ou encore motorisé qui va aménager en forêt à la pelle et à la pioche des parcours plus attractifs représente un danger certain pour les arbres mais aussi pour le promeneur paisible qui risque de rencontrer ce sportif. Enfin, le piétinement du sol conduit à son tassement et diminue sa perméabilité à l'eau, ce qui nuit à l'irrigation naturelle des arbres.

Qu'en est-il de la forêt de Meudon dans cet environnement en pleine mutation ?

Cette forêt domaniale totalement urbaine de 1086 ha, entourée de 6 communes densément peuplées : Clamart, Chaville, Meudon, Sèvres, Vélizy-Villacoublay, Viroflay a subi au cours des siècles de nombreux aménagements, tant pour la gestion des chasses royales que de nos jours pour créer des stades de sport, des cimetières et des parcs de loisirs, ainsi que des voies de déplacements routiers (N118, RD 2 et 406) et ferrés (Trams T6 et T10), plus des grignotages de bordures par l'urbanisation. Les espaces de nature dans notre pays sont trop souvent considérés comme des variables d'ajustement des aménagements urbains et l'on oublie toutes les aménités apportées par ces espaces qui en ces temps de réchauffement climatique sont probablement plus importants que l'utilité publique déclarée des projets routiers ou ferrés.

- L'accueil du public

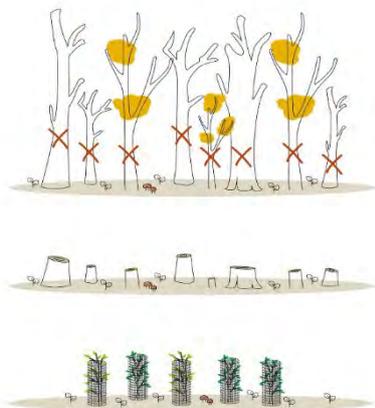
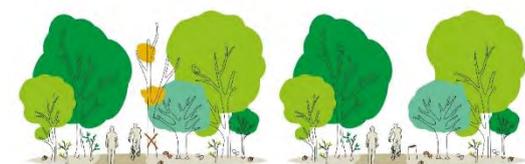
La forêt de Meudon est gérée par l'Office National des Forêts qui établit des plans de gestion pluriannuels sur 20 ans (2021-2040). L'ONF réalise chaque année des aménagements pour accueillir le public, à la fois pour l'informer, lui faire découvrir l'écosystème forestier, et aménager des sentiers de découverte (circuit pour malvoyants, circuit de l'arbre des missions...). Ainsi, récemment, les entrées de la forêt ont été mieux signalées, trois parkings ont été rénovés, et un sentier sportif avec agrès a été implanté sur la zone de Vélizy. L'organisme met aussi en garde contre un dévoiement des usages de la forêt. Des sportifs aménagent entre eux des sentiers pour dynamiser leur passage en VTT, au détriment et de la forêt et des promeneurs qui risquent de se faire heurter. Il en est de

même avec les entreprises spécialisées dans le « dog walking » qui promènent des chiens. Deux zones seront autorisées, le nombre d'entreprises limité et un cahier des charges doit être respecté.

- La gestion de la forêt de Meudon

Chaque année l'ONF réunit les riverains via leurs associations pour rapporter l'état de la gestion et la santé de la forêt. Depuis 2017, suite aux pressions des associations et riverains, l'organisme a décidé d'exploiter la forêt de Meudon sous le mode futaie irrégulière. Ce mode se décline en plusieurs étapes et surtout le changement de mode sur un organisme ou écosystème aussi riche et vivant ne se fait pas du jour au lendemain. Les séquelles du mode futaie régulière sont à gérer, ce qui prendra du temps. Actuellement, les arbres de la forêt sont à 50 % des châtaigniers, 35 % des chênes, 14 % des hêtres, merisiers, frênes et 1 % de résineux.

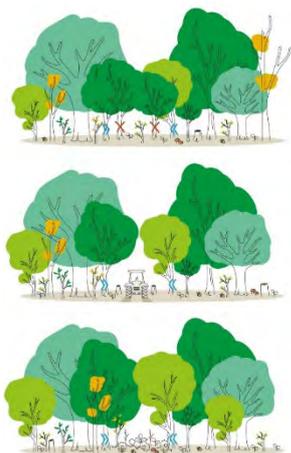
Les différentes étapes de la gestion irrégulière sont :



la gestion irrégulière proprement dite, réalisée tous les 8 à 10 ans sur chaque parcelle ; des arbres d'âges différents sont choisis par les techniciens forestiers puis coupés afin d'assurer les éclaircies nécessaires au renouvellement de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. La forêt se transforme mais conserve toujours plusieurs strates de végétation arbustive et arborée ;

la coupe de sécurité, où le long des chemins forestiers sont coupés des branches ou des arbres qui pourraient s'abattre sur le parcours ;

la coupe sanitaire de régénération ; c'est un acte sylvicole exceptionnel exécuté en cas de crise sanitaire. Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladies telles que la chararose du frêne ou l'encre du châtaigner par exemple), tous les arbres dépérissant ou morts sont coupés ; une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt ;



la coupe d'ouverture des chemins d'exploitation, appelés cloisonnements ; ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères, arbustes...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois.

- La santé de la forêt de Meudon

Elle n'est pas excellente en raison du réchauffement climatique mais surtout de l'attaque de ravageurs comme le champignon à l'origine de l'encre du châtaignier. La mortalité est importante. Les statistiques de l'ONF obtenues par détection satellite sont les suivantes.

En 2020 : 352,41 ha de châtaignier peu dépérissant (74% des châtaigniers), 74,28 ha de châtaignier dépérissant (16% des châtaigniers), 49,02 ha de châtaignier mort (10% des châtaigniers).

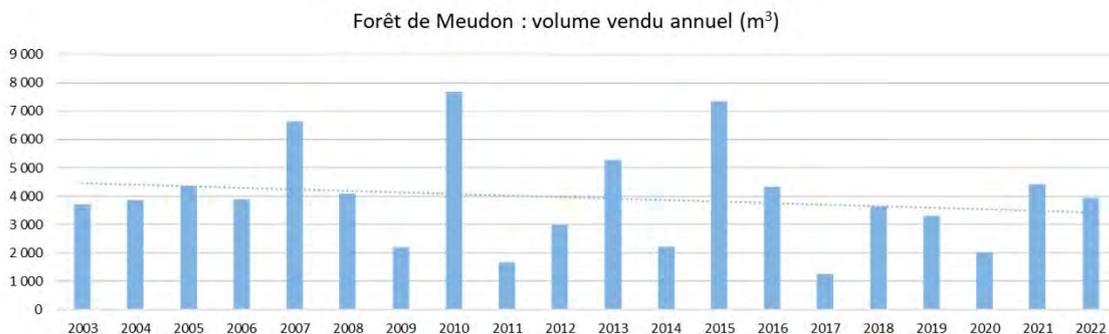
En 2022 : 308,10 ha de châtaignier peu dépérissant (64% des châtaigniers), 82,46 ha de châtaignier dépérissant (19% des châtaigniers), 83,46 ha de châtaignier mort (17% des châtaigniers).

Bien que la technique de détection par satellite soit encore peu précise, on voit progresser fortement la mortalité des châtaigniers. Il manque les évaluations de dépérissements ou de mortalité des autres essences. Sachant néanmoins que les hêtres n'ont plus le climat humide qui leur permet de se développer, il est probable qu'eux aussi souffrent.

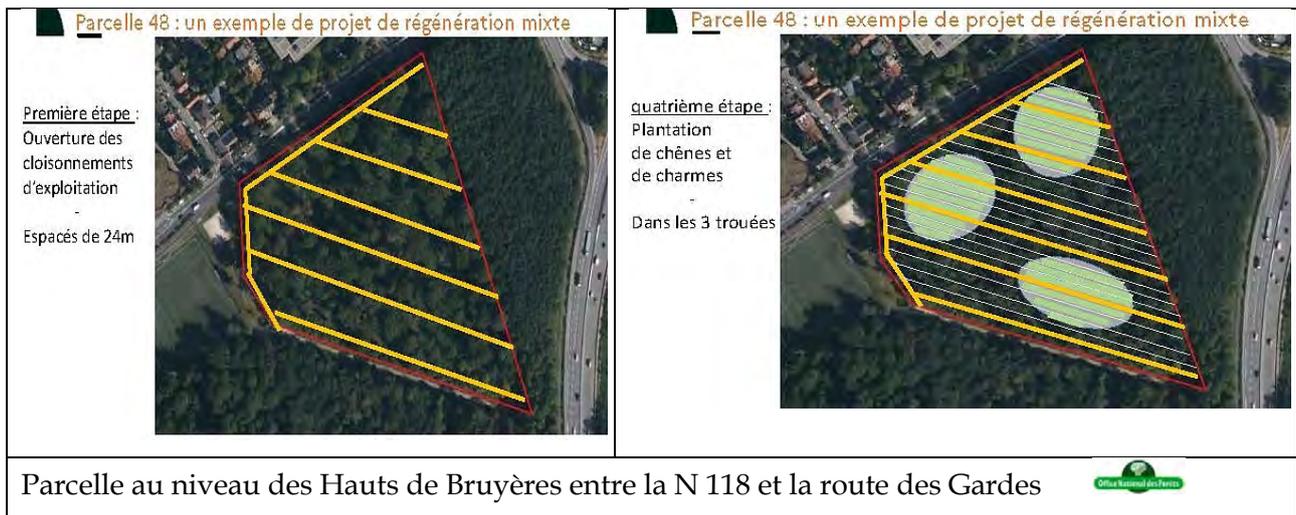
L'ONF propose de replanter des essences résistantes telles que le chêne sessile, le merisier, le charme, l'alisier, voire le pin laricio dans les zones où les arbres malades ont été prélevés.

- Exploitation de la ressource bois

Le service interdépartemental de Versailles présente chaque année au comité de la forêt domaniale de Meudon les données de vente de bois.



La moyenne annuelle sur 20 ans est d'environ 3500 m³/an, mais en 2021 comme en 2022 les prélèvements ont été supérieurs avec respectivement 4300 et 4000 m³. Or, selon le plan de gestion 2021-2040 la croissance annuelle de bois est de 4200 m³ et il est rare sauf exception de prélever dans une forêt plus que ce qu'elle produit annuellement. L'explication donnée par l'organisme est à la fois sanitaire et très technique. Sanitaire : la mortalité importante des châtaigniers oblige à des coupes plus importantes. Le très technique est double : l'absence de bûcherons, ouvriers manuels, oblige à les remplacer par des grosses machines de 20 à 30 tonnes qu'il faut faire passer sur des couloirs de 4 m espacés de 24 m afin d'éviter de tasser le sol forestier, d'où plus de coupes pour ouvrir ces couloirs ; enfin l'ONF estime que la densité en arbres de la forêt de Meudon est trop élevée, mesurée par la surface terrière actuellement de 23,4 m²/ha (surface terrière : mesure de la surface des troncs d'arbres à 1,30 m du sol sur un ha), pour que les nouvelles plantations reçoivent suffisamment de lumière pour se développer. L'ONF veut ramener cette densité à un optimum de surface terrière de 16 m²/ha.



En conclusion

74 % des franciliens considèrent que la forêt est bien gérée, mais 63% pensent que couper du bois pour le commercialiser est une mauvaise idée (Source : une étude de l'institut Viavoice réalisée pour l'ONF en novembre 2022).

Les forêts et leurs arbres sont essentiels pour la protection des villes contre les effets du réchauffement climatique ; ils abaissent la température de plusieurs degrés. Paris en est le symbole même, avec un écart de 10 °C entre son centre et les communes voisines proches de forêts. Outre cet effet thermique, la conservation de l'eau dans le sol est vitale. Les forêts urbaines, en particulier, offrent de nombreuses sources de bien-être aux promeneurs, surtout en temps de canicule.

Les plans nationaux et régionaux forêt-bois doivent être adaptés aux forêts urbaines car ce sont les effets bénéfiques pour les villes et leurs citoyens qui doivent être privilégiés. Cela ne veut pas dire une absence de gestion, mais une gestion modérée à visée loisirs et protections des villes. Si ce type de gestion est plus onéreux que la récolte annuelle du bois, les collectivités territoriales doivent rémunérer à la bonne hauteur le gestionnaire, ici principalement l'ONF. Faisant suite à l'administration des Eaux et Forêts, cet office a été créé en Établissement Public à vocation Industrielle et Commerciale en 1964, ce qui l'a complètement affaibli en le conduisant à réduire de moitié ses effectifs et à déléguer à des entreprises privées une grande partie de ses activités. Les conditions climatiques et les bienfaits de la forêt et du bois à l'ensemble de la communauté française et de l'intérêt public imposent une modification des statuts afin que cet office ne dépende plus uniquement de la vente de bois et de services pour gérer les forêts domaniales et communales, soit 2 millions d'ha dans l'hexagone et 9 millions en Guyane et Outre-Mer.

Enfin, entendons les paroles de Philippe Ciais, climatologue spécialiste des forêts et celles de France Stratégie qui écrivent qu'au rythme actuel de dépérissement des forêts, le bilan de captation du gaz carbonique sera nul d'ici trois à sept ans et les forêts pourraient devenir toutes émettrices de ce gaz. Le mythe du bois-énergie, une énergie renouvelable, a vécu, la stratégie Bas Carbone de l'État doit être rapidement remise en chantier afin de mieux valoriser les forêts, source de bienfaits pour l'humanité et la biodiversité¹.

Michel Riottot

¹ Voir le Bulletin du CSSM n°145-146 sur la forêt de Meudon.

L'avenir du site de l'ONERA : pitié pour Meudon

Meudon figure par sa géographie dans la constellation du « Grand Paris ». C'est toutefois plus qu'une banlieue, où pourrait s'installer avec profit tout ce qui manque en espace et en oxygène à nos amis parisiens. Notre ville est une entité où il fait encore bon vivre, pour son calme et sa beauté, mais aussi par son originalité, dans un monde qui tous les jours tend à se niveler, à se banaliser, pour offrir partout les mêmes biens et les mêmes services, Meudon est une ville historique, un morceau du domaine royal, en son temps comparé à Versailles. Elle s'est construite sur les villages du Val, de Fleury, de Bellevue, de Villebon : elle en garde les coteaux, les sentiers, les jardins, les places, les maisons et les arbres qui lui donnent son atmosphère bien particulière. Elle accueille chaque année dans sa forêt trois millions de visiteurs. Dans ce cadre exceptionnel, Meudon a reçu depuis des siècles des souverains et leur cour, mais aussi des centaines d'artistes, d'écrivains, de peintres, de sculpteurs, d'inventeurs, de savants.

Bref, comme on peut le lire dans une récente brochure de présentation de la ville : « *Meudon n'a pas attendu le Grand Paris pour rayonner, bien au-delà de la métropole* ». On ne saurait mieux dire. Alors qu'il est question du départ de l'ONERA et de l'arrivée du grand Paris sur ses terrains, il est temps de rappeler quelques données géographiques et historiques.

Le départ de l'ONERA

Le projet de départ de l'ONERA de ce site historique, annoncé depuis plus de dix ans, semble aujourd'hui se concrétiser. Dans un communiqué du 5 juillet 2021, l'établissement affirmait « *sa volonté de gagner en efficacité, d'intensifier les collaborations avec son environnement industriel et académique* », et donc pour cela regrouper ses implantations à Palaiseau. Ce même communiqué insistait sur l'intérêt apporté à cette opération par le « Grand Paris » : « *impulsée par la politique de développement du grand Paris, la grande ambition du plateau de Saclay est de devenir la première concentration scientifique de France* ».

Développement, concentration, ambition, comment s'inscrire contre ce projet, baptisé du joli nom de « PRISME » - programme de regroupement immobilier des sites et de modernisation des entreprises - sauf à passer pour un dangereux rétrograde, ennemi de la science et du progrès ? Pourtant on peut s'attrister du départ d'un établissement scientifique de pointe qui reste un motif de fierté pour ses habitants, et pour ses élus : il y a trois ans, la ville en présentant l'exposition « la science à Meudon » au musée d'art et d'histoire, n'annonçait-elle pas « *Découvrez les grandes institutions scientifiques installées à Meudon depuis plus de 200 ans et qui continuent de rayonner de nos jours* », en citant le CNRS, l'Observatoire de Paris, le Hangar Y et l'ONERA. Il est donc permis de ne pas se réjouir du départ à Saclay d'un établissement qui selon ses propres dires¹ « *continue de faire progresser l'aérodynamique, dans les domaines aéronautique, spatial et militaire, comme il l'a fait depuis sa création* ».

Un morceau du domaine royal

Les meudonnais connaissent peu - ou pas - aujourd'hui ce site puisqu'il est protégé par des panneaux d'interdiction d'accès, en lisière de forêt, clos par les murs de la rue des Vertugadins et de l'avenue de Trivaux, et délimité par les enceintes du lycée Rabelais et de la concession du Hangar Y. Seuls en dépassent quelques toits de tuiles, des hangars, et de grands arbres. Or l'ONERA occupe

¹ « Meudon, de l'aérostation à l'aérospatial » revue pour l'histoire du CNRS, mis en ligne le 3 avril 2010

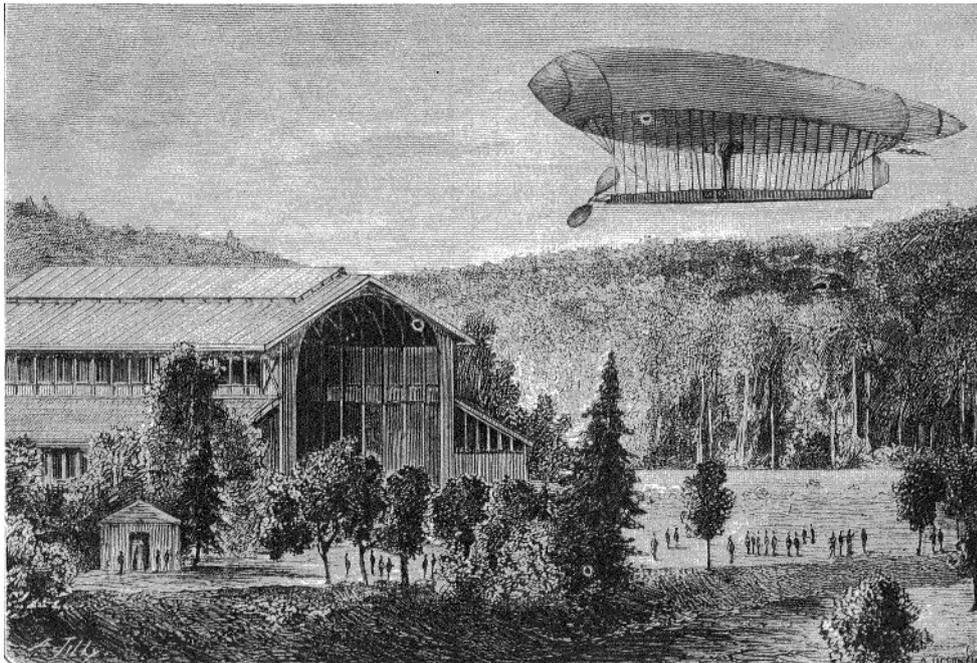
un morceau du domaine royal : au XVIII^e siècle, les Vertugadins, qui ont donné leur nom à la rue vallonnée qui borde le site, étaient une pièce à part entière des jardins-bas du Château. Ils étaient un amphithéâtre de pelouses, qui longeaient la grande perspective de Le Nôtre et reliaient la grande terrasse du Château à la forêt. Écoutons le Grand Dauphin dans ses fameux écrits sur la « Manière de montrer Meudon ». Dans son circuit de découverte, il parcourait les jardins-bas : « *On continuera la promenade par l'allée des fontaines jusqu'à l'endroit où elle commence à s'élargir pour considérer l'octogone (le bassin de Chalais), la pièce des deux globes, les deux cascades et le vertugadin.* »



Plan général du domaine de Meudon et Chaville (gravure par Alexandre Lemoine, 1723)

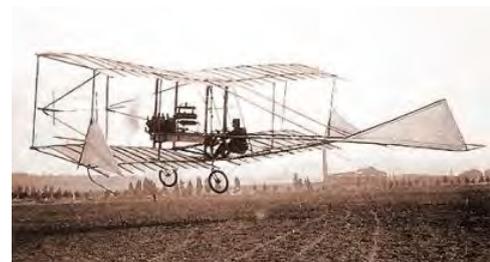
La naissance de l'aviation à Meudon

Après les tumultes du XVIII^e siècle, où la Révolution a vu s'installer dans le parc de Chalais une fabrique d'aérostats, c'est la naissance de l'aviation qui s'est jouée à l'aube du XX^e siècle derrière les murs de Trivaux et des Vertugadins. En 1875, le capitaine du génie Charles Renard, chargé d'étudier les aérostats pour la Défense, choisit le vallon de Chalais pour s'y installer et en fait un centre d'essais unique au monde. Il dote l'armée française de ballons captifs, et puis en 1884, il effectue le premier vol « contrôlé » en dirigeable de l'histoire.



Le dirigeable "La France" de Ch. Renard et A. Krebs, au-dessus de Chalais (d'après l'esquisse d'un témoin oculaire le 9 août 1884)

Convaincu de l'avenir de l'aviation, il fait venir à Meudon-Chalais le capitaine Ferdinand Ferber, qui en 1905 réalise le premier vol en Europe d'un aéroplane à moteur.



Un ballon d'observation type Cacquot en 1915

En 1915, c'est le capitaine Albert Cacquot qui est affecté à la direction de l'atelier aérostatique de Meudon, pour diriger la fabrication des ballons de son invention, qui arment désormais toutes les troupes alliées. En 1919, il crée le musée de l'Air, inauguré en 1921 à Meudon.

En 1929, Albert Caquot est devenu directeur général technique au musée de l'Air, et lance la réalisation d'une soufflerie pour l'essai des avions en vraie grandeur, dont la construction démarre en 1932 et dure plus de deux ans.

La « Grande Soufflerie » de Meudon, la plus grande pour son époque, va tester tous les progrès de l'aviation française, de la Caravelle au Concorde, mais aussi les trains, les voitures, les bâtiments. En 1946, la loi crée l'« Office National d'Études et de Recherches Aéronautiques », qui deviendront « aérospatiales » avec la conquête de l'espace en 1963. Le parc aéronautique de Meudon devient un site de l'ONERA, spécialisé dans les essais exploratoires.

Grande Soufflerie de l'ONERA
(base Mérimée, [PA92000006](#), auteur Ibex73)



Le site de l'ONERA demain

Que reste-t-il de cette histoire brillante ? C'est bien là qu'aujourd'hui s'étend le parc de Chalais, aujourd'hui morcelé entre le lycée Rabelais, la concession du Hangar Y, et les terrains de l'ONERA. Le musée de l'Air, pas entretenu, a déménagé à partir de 1973 sur le site du Bourget. On trouve sur ces 16 hectares, au milieu d'un parc forestier, plusieurs bâtiments heureusement protégés par des arrêtés datant de l'année 2000 : l'ancien hangar aux essais (dit bâtiment AK), la maison contenant les anciens bureaux du colonel Renard, au carrefour Trivaux/Vertugadins, bâtiment de caractère, inscrit à l'inventaire du patrimoine historique et, plus bas dans le vallon, la Grande Soufflerie, inexploitée depuis les années 70, et aujourd'hui classée.



Vue aérienne du site (Urba Meudon ONERA, arte-facts.weebly.com)

Que vont devenir les 16 hectares du site ? Il y a dix ans les élus de la ville, les services de l'État - des affaires culturelles à l'aviation civile - et les associations avaient tenu ensemble un colloque intitulé « *Quel avenir pour le site de l'ONERA* ». La conclusion résumait l'importance et la complexité du sujet : « *Une chose semble évidente, la gouvernance de ce projet doit revenir à la ville de Meudon. C'est à elle de monter un comité de pilotage et un comité scientifique chargés de veiller à la programmation du projet. Meudon doit impulser une dynamique pour qu'enfin le patrimoine naturel et industriel soit respecté et que le territoire puisse évoluer de façon pacifiée.* »

Le CSSM souscrivait pleinement à cette démarche historique et scientifique, qui seule pouvait préserver la valeur patrimoniale de ce site.

Or il semble que les temps aient changé, que l'intérêt patrimonial et historique du site devienne secondaire... pour la bonne raison que les pouvoirs publics ne veulent engager aucune dépense pour son aménagement. Mieux encore : on cherche à valoriser financièrement la vente du site de l'ONERA pour financer son déménagement à Saclay.

C'est pourquoi un protocole partenarial « d'objectifs et de gouvernance » pour « la programmation/ conception de l'opération d'aménagement du site de l'ONERA » a été conclu à la fin de l'année 2022 par la ville de Meudon avec GPSO, et l'établissement « Grand Paris Aménagement ». On peut s'étonner de l'arrivée dans ce projet d'un groupement d'aménageurs, spécialisé dans la requalification de sites tels que des friches industrielles ou quartiers de gare, et qui se présente comme partenaire des élus locaux mais aussi des promoteurs immobiliers et filières de construction Ce qui se dessine est en effet une « requalification globale du site » : déménagement des services techniques, relocalisation des terrains de tennis de l'avenue de Trivaux, opération immobilière (?), offre de services et de commerces - voire hôtelière (?), réalisation d'un groupe scolaire (?) ... équipements publics...

Il y a là la création intégrale d'un nouveau quartier, présentée comme une « reconnexion avec l'environnement » : l'accessibilité à la circulation routière du site est d'ailleurs proposée, pour l'inclure totalement dans la ville. Et c'est finalement la création d'une Zone d'Aménagement Concerté qui est annoncée, ce qui laisse présager de l'ampleur des opérations.

Pour réaliser ce nouveau quartier, il est précisé que ni la ville de Meudon ni GPSO ne participeront au financement. Alors qui veillera à l'intérêt général ? Qui sera garant de la protection de ce site ? Qui assurera que la Grande Soufflerie sera restaurée, pour un coût de plusieurs dizaines de millions d'euros ... et non pas déclassée, afin de pouvoir construire les dizaines de milliers de m² du programme immobilier ? Qui assurera que la maison du colonel Renard sera réhabilitée ? Qui protégera le quartier d'Arthelon d'une arrivée exponentielle de voitures et de parkings ?

Qui empêchera l'abattage massif des grands arbres, qu'on jugera non remarquables, ou simplement non indispensables depuis les bureaux des aménageurs ? Qui se préoccupera de la Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique directement impactée par ce projet ? Qui mesurera le départ inéluctable de toute une faune sauvage, la dégradation inévitable de la qualité de l'air pour les quartiers riverains ? Alors que l'ONERA justifie son déménagement par des arguments écologiques : « *face au défi climatique, (c') est aussi le moyen de limiter drastiquement les déplacements professionnels en Ile-de-France au strict nécessaire* » ... ces petites économies paraissent bien dérisoires si leur prix est la destruction d'un des grands îlots de fraîcheur de Meudon qu'est encore le site de l'ONERA ...

Marie-Hélène Debart

Robert Fachard, un sculpteur meudonnais

Robert Pierre Fachard naît à Paris le 25 juin 1921 dans une famille de tailleurs de pierre et sculpteurs installée à Meudon depuis 1824. L'arrière-grand-père Claude Pierre Fachard a notamment travaillé à la construction et à l'ornementation de l'orphelinat Saint Philippe, fondé par la duchesse de Galliera, en 1877.

Son grand-père Alexandre Pierre Fachard, sculpteur ornementaliste est conservateur du cimetière des Longs-Réages. Il expose à l'exposition nationale des Beaux-Arts de 1891 à Paris. On lui doit l'ornementation et la gravure du Monument aux Morts de la Grande Guerre au cimetière de Trivaux et le socle de l'*Helvétia* de Courbet dans le jardin de sculptures du Musée d'Art et d'Histoire.



© Fachard L.

Robert Fachard passe donc son enfance et sa première jeunesse dans l'atelier meudonnais de son grand-père et baigne dans l'univers de la taille directe et de la gravure «... à dix ans, on nous donnait comme jouet une pointe, une massette et un bloc de pierre... ».

Pourtant, son père, Victor Pierre Fachard, gazé dans les tranchées à la guerre de 14-18 ne peut poursuivre le métier de sculpteur, il bénéficie d'un emploi de technicien à l'École Supérieure d'Aéronautique de Paris.

Cette situation décidera de l'orientation de son fils qui intègre à 14 ans l'école d'apprentissage de Vol à Voile du Ministère de l'Air en 1935. L'industrie aéronautique est alors en plein développement et l'aviation populaire fascine tous les jeunes de l'époque. Il en sort technicien et débute sa vie professionnelle en 1938 à 17 ans.

En 1940, à l'exode, son père et lui sont mutés au Ministère de l'Air à Toulouse, où ils s'installent. Il est placé à l'Établissement de Recherches Aéronautiques et affecté dans les souffleries, aux recherches sur l'aérodynamique des formes. Ce passage dans l'aéronautique et les techniques qu'il en acquit lui apportent une très bonne connaissance des matériaux et des moyens techniques de les utiliser, et surtout une certaine influence des formes dans l'espace. Sa formation et le contact avec ce milieu expliquent son goût pour les formes dynamiques défiant la pesanteur.

Mais son esprit est habité par le goût ancestral pour la matière et la forme. Parallèlement à son activité professionnelle, de 1942 à 1946, il s'inscrit aux cours de dessin de l'École des Beaux-Arts de Toulouse et reprends la spatule et le ciseau. Lors de ses déplacements à Paris, entre 1950 et 1960, Fachard va dessiner à l'académie de la Grande-Chaumière à Montparnasse. Mais déjà, même s'il part de formes figuratives, il se détache très vite des formes académiques et cherche l'harmonie des formes simplifiées.

A Paris il rencontre en 1950 le sculpteur Henri Laurens, un des grands sculpteurs du XX^e siècle dont il admire les œuvres. Fachard le visite dans son atelier de la Villa Brune et lui montre régulièrement ses travaux de sculpture ; Laurens est amical mais guère loquace, il regarde et critique, néanmoins il encourage son visiteur et le conseille sur *le monde nouveau des formes* et l'abstraction. À son contact son style se dépouille et se concentre ; après avoir abandonné les références naturalistes, il s'avance graduellement vers l'abstrait.

Muté en 1960, il revient s'établir définitivement à Meudon où il construit lui-même son logement-atelier sur deux garages existants, au 5 Boulevard des Nations-Unies. En 1961 à 40 ans, il donne sa démission de l'Établissement de Recherche Aéronautique, pour se consacrer entièrement à la sculpture.

À Meudon, il se lie d'amitié avec le peintre abstrait Alberto Magnelli, qu'il avait rencontré chez H. Laurens, qui le conseille et l'encourage, dans son atelier de l'Allée des Tilleuls à Bellevue. Magnelli lui présente Nelly Van Doesburg, la veuve du peintre et théoricien du mouvement De Stijl qui s'était fait construire la maison néo-plasticiste selon les principes élaborés avec Mondrian, rue Charles Infroit à Val Fleury. C'est cette dernière qui lui présente Jean Arp, établi à l'orée de la forêt à la limite de Meudon et Clamart, rue des Châtaigniers.

Arp apprécie Fachard et admire sa maîtrise de la taille directe, il le conseille, l'encourage et lui confie la réalisation en marbre de certaines de ses sculptures, dont *Le Hurlou* pour le collectionneur-marchand Sydney Janis à New-York. La rencontre de Arp complète et développe par son exemple celle d'H. Laurens. Mais si sous l'égide de ses prestigieux aînés il s'enrichit spirituellement, il veille à limiter leur influence en travaillant d'autres matériaux qu'eux, comme le métal.

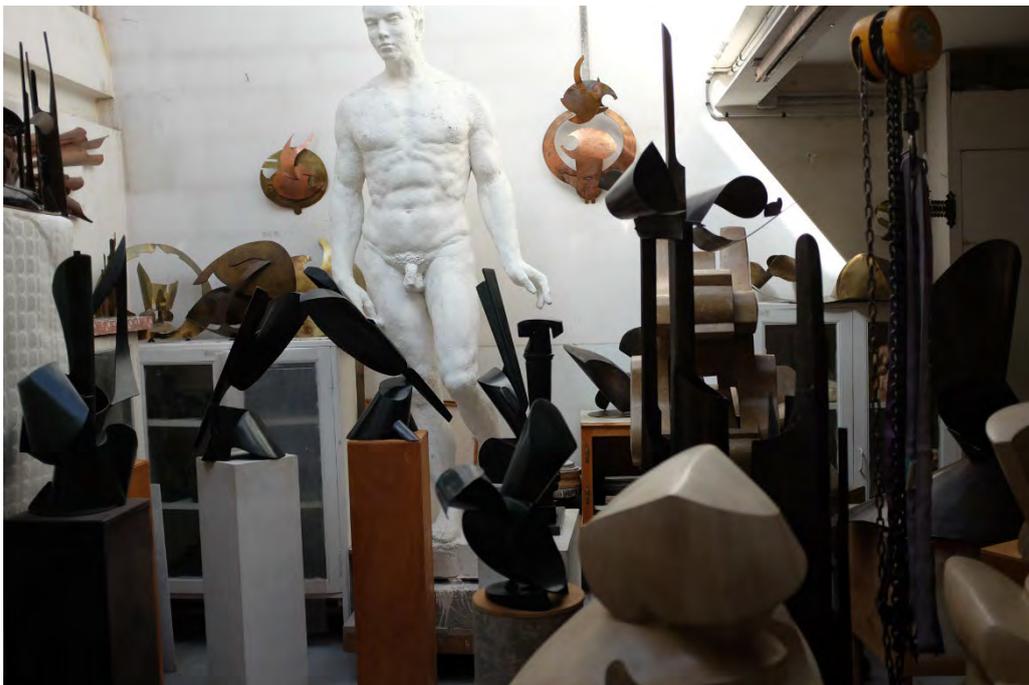
A la même époque, il rencontre André Bloc, l'architecte-sculpteur, fondateur du groupe Espace et de la revue Architecture d'Aujourd'hui, dont la Villa est toujours rue des Capucins sur les hauteurs de Meudon : « Bloc voulait porter *les idées du constructivisme et néo-plasticisme dans l'urbanisme et le domaine social* ». Cette relation nouvelle à l'architecture a aussi marqué Fachard, qui adhère à cette conception. Il établit des relations avec de nombreux architectes *de la reconstruction*, avec qui il fera équipe, en tant qu'artiste invité, lors des concours de constructions architecturales. Quand il travaille pour l'architecture Fachard essaie de répondre, par des rythmes et l'écriture de ses masses, à l'espace construit.

En 1964 il achève la construction de sa villa-atelier rue des Clos-Moreaux où il peut enfin, de façon équilibrée et pérenne, poursuivre et développer ses recherches sur la forme et la matière.



Villa de Meudon © Fachard L.

« Dans l'atelier de Meudon les œuvres de Fachard contiennent d'un matériau à l'autre, marbre de Carrare, pierre de Bourgogne, laiton ou acier inox... Elles témoignent des désirs que la main concrétise, les recherches et les efforts d'une vie en complète osmose avec un travail lent et opiniâtre. L'homme est dans son œuvre comme dans le territoire qu'il s'est tracé, et où il vit la totalité de sa création. » P. Cabanne.



Atelier de Meudon © Fachard L.



Groupe scolaire d'Alembert – Perpignan © A. Robin

À côté du travail quotidien d'atelier, au sein duquel il expérimente toutes les techniques de sculpture de la pierre et du métal, son activité artistique se développe à travers de nombreuses commandes publiques, notamment des réalisations monumentales au titre du 1 % artistique des constructions scolaires, commandées par l'État de 1961 à 1989.

C'est au travers de ces commandes publiques qu'il développe avec le métal ses formes géométriques monumentales, signaux verticaux de sculptures dans lesquelles le métal se déploie dans l'espace comme les contours d'une forme inscrite volumétriquement... Tantôt volutes et courbes, enveloppes de volumes en suspension, tantôt ailes déployées et fuselages élancés pointant le ciel. L'influence des techniques de l'aéronautique est vivace et directement lisible dans toutes ces œuvres en alliages légers, acier inoxydable et duralinox (matériau utilisé pour les voilures d'avion).

Pour les sculptures en pierre, la préoccupation est l'équilibre des formes construites : *« Je suis resté dans la tradition des tailleurs de pierre, il n'y a pas de choses décoratives, ce sont des compositions de volumes pures, il y a des cônes, des cubes, des sphères et ce sont des ensembles de volumes à peu près parfaits. Et c'est cet ensemble de différentes formes et volumes qui fait que lorsque je les assemble cela devient une sculpture... Par l'assemblage des volumes... »*

« Un tel itinéraire forme un tout d'une grande cohérence dans lequel esprit et matière se confondent. À l'écoute de ses sources intimes Fachard a pu donner vie à ses totems de pierre, à ses insolites germinations métalliques. Il a su les humaniser, leur conférer une dimension sereine, en leur insufflant sa poésie de l'espace à travers un langage incessible. » Gérard Xuriguera.

Robert Fachard est décédé en 2012 à 92 ans à Meudon.

Plusieurs sculptures de Robert Fachard, acquises par la Ville, sont exposées et visibles à Meudon, dans le jardin de sculptures du Musée d'Art et d'Histoire et dans le Parc du Potager du Dauphin.

Jardin du Musée d'Art et d'Histoire



Portail d'entrée du Jardin 1994 « Relief »
(Acier Inox) © A. Robin



«Jubilé» 1993 (Pierre de Chauvoigny, Vienne)
© A. Robin

« Sous le titre "Jubilé", la sculpture-colonne, véritable hymne à la pierre, réceptacle d'air et de lumière, est sans doute un hommage à ses ancêtres ». Pierre Cabanne.



« Sans Titre » 1993 (Pierre de Massangis, Bourgogne) © Fachard L.



« Sans Titre » 1974 (Acier Duralinox) © Fachard L.

« A la fluidité de ses compositions les plus massives répond, sous forme d'un étonnant contrepoint, la solidité de ses structures les plus aériennes ». Jean-Luc Epivent.

Parc du Potager du Dauphin

La ville de Meudon a fait l'acquisition en 2010 de la sculpture en métal Duralinox, installée en bord de prairie. En 2012 Fachard a fait don de la sculpture en granit de Bignan, installée non loin dans le sous-bois.



«Sans Titre» 1975 (Acier Duralinox) © Fachard L.

«Sans Titre» 1993 (Granit de Bignan) © Fachard L.

« La relation avec le matériau est une question de sensibilité vis-à-vis du matériau. La technique de la matière impose les formes. Les formes en pierre sont des volumes dans l'espace, les formes en métal sont des enveloppes de volumes dans l'espace. » RF.

« Modeste jusqu'à l'effacement, Fachard n'est pas de ceux qui s'imposent. Il propose, en travailleur infatigable de la pierre et du métal, une œuvre multiforme entre la verticalité dominatrice et la tentation retenue du baroque. Fachard est cet "Homme qui marche" de Rodin et cet ouvrier d'un univers plastique tactile et émotionnel, solitaire mais chaleureux, cherchant toujours sa voie, son langage, son matériau, comme si le temps n'avait pas de prise, ni d'âge. L'élan passionnel, attribut des grands, en perpétuel renouvellement, est sa respiration. Sa ligne de vie. » Pierre Cabanne.

Propos recueillis et retranscrits par Laurent Fachard
Remerciements : Yvonne et Pierre Barth ; et à Alain Joisel

Laurent Fachard son fils, a créé avec Ninon sa petite-fille une Association des Amis du Sculpteur Robert Fachard, qui a pour but de préserver et promouvoir l'œuvre de l'artiste.

L'atelier est ouvert à la visite sur rendez-vous :

Villa-Atelier Fachard Sculpteur - 10, rue des Clos-Moreaux - Meudon 92190
Tel : +33.(0)1.45.34.48.60 - +33.(0)6.07.88.26.94 - Mail : fachardsculpteurass@orange.fr
Internet : <https://www.fachard.com> - Instagram : [fachard.sculpteur](https://www.instagram.com/fachard.sculpteur)

Le décor disparu de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Meudon



La Croix, 6 juin 1929, p. 3 - photo BNF

Le 18 mai 1929, Gino Severini, peintre futuriste italien revenu à un certain classicisme après la première guerre mondiale, écrivait au philosophe chrétien Jacques Maritain, alors meudonnais : « Nous viendrons à la cérémonie pour les décorations de Le Maître [sic]. ¹ » Le peintre italien, qui a d'ailleurs habité à Meudon plus tard dans la maison des Maritain de 1945 à 1952, faisait ici allusion à la bénédiction de la décoration peinte de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Meudon, qui a eu lieu le dimanche 26 mai 1929. Ce décor était l'œuvre d'un couple d'artistes, André-Hubert (1885-1965) et Ivanna Lemaître (1893-1973), qui avaient peint sur des toiles, ensuite marouflées sur l'arc triomphal de l'église, une décoration malheureusement détruite dans la décennie 1960.

Ces peintures prenaient place dans un édifice, réalisé en 1926 par l'architecte Jacques Droz, qui, lui, existe toujours rue de la Belgique. Droz avait ici édifié une réplique de son église du village français de l'exposition internationale des arts décoratifs de 1925. Cet architecte est surtout connu pour une autre église Sainte-Jeanne-d'Arc, celle de Nice, achevée en 1932. À Meudon, il a surtout donné de l'importance à l'intérieur de l'église, qui se compose d'une nef avec une seule travée, carrée, surmontée de quatre grands arcs diaphragmes, d'une travée de chœur et d'une abside. L'édifice en béton, d'une grande luminosité et d'une grande blancheur, était dépourvu de décor, à l'exception de l'arc triomphal ouvrant sur l'abside. Notons que ces nouvelles églises étaient consacrées à une sainte canonisée récemment, en 1920.

¹ Jacques Maritain et Gino Severini, *Correspondance (1923-1966)*, éd. Giulia Radin, Firenze, Olschki, 2011, p. 83.

Les Lemaître sont cités dans cette lettre écrite à Jacques Maritain, car ils connaissaient bien les Maritain ; ils sont présents chez ces derniers 10 rue du Parc (aujourd'hui rue du général Gouraud) à deux reprises, en 1929 et en 1931 (cf. *Cœuvres complètes* de Jacques et Raïssa Maritain). On ne sait rien sur l'origine des liens entre ces deux couples. L'origine russe d'Ivanna Lemaître, née à Saint-Pétersbourg et dont le nom de naissance était Koytcheff ou Kolichev, avait-elle eu un rôle dans leur rencontre, puisque Raïssa aimait à fréquenter ses compatriotes ? On connaît également peu de choses sur la formation de ces artistes devenus des spécialistes de la peinture décorative pendant l'entre-deux-guerres. André-Hubert Lemaître aurait été élève de l'École nationale des arts décoratifs et de l'École nationale des beaux-arts ; quant à Ivanna, elle se serait peut-être formée à l'académie de la Grande Chaumière. Avant Meudon, en 1926, le couple avait conçu le décor de la chapelle du couvent de Notre-Dame-du-Refuge de Toulouse (décor malheureusement également détruit). Et ils ont peint ensuite d'autres décors d'églises à Paris (Saint-Esprit, Sainte-Hélène, Saint-Gabriel), et aussi leur décoration la plus célèbre, en 1931, celle du salon de l'Asie au Palais de la Porte dorée.



Sainte Jeanne d'Arc écoutant les voix (reproduite dans *L'Art et les Artistes*, juin 1930, p. 297). *Saint Michel et les Trois Marie* (reproduits dans *Art et décoration*, août 1928, p. 61) - photos de l'auteur

La décoration de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc comprenait trois parties principales. En bas à droite, à l'orée du Bois Chenu, la bergère Jeanne était à genoux devant ses voix, sainte Catherine, sainte Marguerite, qui lui présentaient l'épée de la combattante et un anneau qui la fiançait à Jésus. Un saint Michel volant surmontait cette scène. Plus haut encore, on trouvait les trois Marie sur le bateau les ayant emmenées en Gaule, et derrière elles une croix. Marie-Madeleine était reconnaissable au pot à onguent qu'elle tenait. Les trois femmes annonçaient la passion vécue par Jeanne. À côté d'elles, on voyait sainte Geneviève avec sa quenouille de bergère et un peu plus loin la reine sainte Clotilde portant une couronne.

L'autre côté de l'arc triomphal était consacré à la fin de la vie terrestre de Jeanne : elle était attachée au poteau du bûcher que des bourreaux approvisionnaient en bois, un moine lui montrait la croix, et en dessous d'elle était peinte une foule.

Jeanne d'Arc apparaissait à nouveau au sommet de l'arc triomphal. Dans cette partie haute du décor, les artistes avaient choisi de peindre une scène d'apothéose, comme le demandait une règle

traditionnelle de la peinture décorative depuis la Renaissance. Jeanne en armure, se détachant sur le drapeau tricolore, était agenouillée devant la Vierge qui présentait l'enfant Jésus. Ce dernier avait une attitude originale, il étendait les bras comme plus tard sur la croix. Autre originalité iconographique de la scène, la Vierge étendait les jambes sur le côté comme dans les scènes de nativité byzantines. Ce détail était sans doute dû aux connaissances qu'Ivanna, russe, avait de la peinture byzantine. Enfin, Jeanne était suivie d'une foule, composée de femmes, de religieux et de guerriers. A la droite de la Vierge, se tenaient une autre bergère sainte avec un tablier rempli de roses, sainte Germaine de Pibrac, et puis sainte Thérèse de Lisieux.

Les Lemaître avaient le goût des volumes et des formes allongées, des gestes et des visages expressifs. La Jeanne d'Arc en armure témoignait de cet intérêt pour les volumes. Les canons des personnages étaient élancés et les visages comme celui de la Vierge avaient des traits longs. Figure très expressive, Jeanne au bûcher se tordait de douleur, la tête penchée sur son épaule. Les gestes et les visages des trois Marie exprimaient également la tristesse. En outre, les vêtements, les draperies comme les nuées dans la partie haute de la composition étaient animés de lignes en mouvement.



Sainte Jeanne d'Arc devant la Vierge (reproduite dans *L'Art et les Artistes*, juin 1930, p. 296)
photo de l'auteur

Évoquant l'art des Lemaître, Jacques Maritain louait « le souci, commun aux deux époux, de volonté constructive, de simplicité rationnellement méditée », qui « sait s'allier avec une émotion authentiquement vécue et communiquée »². On peut aussi relever dans cette œuvre à la fois une influence du cubisme et un aspect maniériste, sans doute un souvenir des œuvres du Greco. Et Robert Vallery-Radot, intellectuel catholique et ami de Jacques Maritain, y voyait une « technique très personnelle suggér[ant] une curieuse impression d'icônes byzantines qui se seraient soudain mises en mouvement »³.

Pour connaître les couleurs de ce décor, les photographies de ce dernier étant en noir et blanc, on doit se fier aux descriptions des critiques. Les tons étaient très clairs, on retrouvait les trois couleurs du drapeau français avec le bleu de la Vierge et de sainte Marguerite, le rouge des bourreaux, le blanc des agneaux. Le décor présentait aussi des notes de jaune (dans le ciel derrière la Vierge), de vert, de rose lilas et de noir. Les couleurs, souvent acidulées, rappelaient là aussi la peinture maniériste et les œuvres du Greco.

² Propos de Jacques Maritain cités par René Chavance, « Les expositions », *Art et Décoration*, 1935, p. 118.

³ Robert Vallery-Radot, « Sainte Jeanne d'Arc à Meudon », *La Nouvelle revue des jeunes*, 10 juillet 1929, p. 794.

Pratique habituelle dans la peinture décorative depuis la Renaissance, les Lemaître avaient introduit dans cette œuvre des portraits de contemporains, les Maritain, Jacques et Raïssa, un familier de ces derniers l'abbé Vladimir Ghika (né prince de Moldavie) béatifié en 2013, le sculpteur animalier Jean Pavie, mort l'année précédente, le curé de Saint-Martin de Meudon, le chanoine Pierné, et aussi le portrait d'Ivanna elle-même. Mais le portrait le plus étonnant inclus dans cette décoration était celui de Jean Cocteau qui s'était brièvement converti peu avant, en 1925, sous l'influence des Maritain, et qui était un grand admirateur de Jeanne d'Arc. Une autre personnalité importante du monde littéraire de l'époque, converti en 1915, Henri Ghéon, croyait à tort qu'il figurait également dans ce décor. Ghéon voulait sans doute être aux côtés de Jeanne, car il était un passionné de la sainte, à laquelle il avait consacré une *Ode* en 1921.

Étant donné la qualité très moyenne des photographies de certaines parties du décor, il est malheureusement très difficile de retrouver tous ces portraits et notamment celui de Jacques Maritain. D'après le journaliste de *La Croix* (6 juin 1929), Vladimir Ghika serait le dominicain qui montre la croix à Jeanne. Et on reconnaît bien Cocteau dans le porte-étendard à gauche derrière la sainte en armure. On peut ajouter que la Vierge a le visage d'Ivanna Lemaître.

Lors de son exposition partielle ou complète dans la section d'art religieux du Salon d'automne (1927, 1928) et au Salon des Tuileries (1927, 1928), puis lors de son inauguration à Meudon, l'œuvre suscita de nombreux commentaires, pour la plupart très favorables. Dans son compte-rendu du Salon d'automne de 1928, le critique du *Gaulois*, Louis Gillet, parlait de « ce grand poème qui fait tant d'honneur à l'Église et à l'école française ⁴ ». Dans le journal de Marc Sangnier, *La Jeune République*, la journaliste Jeanne Ancelet-Hustache se félicitait d'une œuvre décorative célébrant une femme, qui avait été faite par une femme : « Féministes, mes sœurs, marquons une victoire de plus. Cette peinture, qui fait songer aux grandes fresques des églises de Florence et de la cathédrale d'Albi, une femme l'a signée. [...] Pouvions-nous, jusqu'à présent, nous flatter qu'une de nos compagnes juchées sur un échafaudage de neuf mètres, ait mis la dernière main à la décoration d'une église ? Vous aimerez comme moi que cette victoire soit placée sous les auspices de Jeanne d'Arc qui a fait ce que les hommes ne seraient sans doute pas parvenus à faire sans elle [...] ⁵ »

L'inauguration du décor, le 26 mai 1929, annoncée par de nombreux journaux, donna lieu à une conférence et à un concert. Un confrère de Maritain à l'Institut catholique, le dominicain Jourdain Wébert, traducteur de saint Thomas d'Aquin, fit un discours où il mettait en parallèle les mystères du Rosaire et la vie de la sainte peinte par les Lemaître : la scène de Jeanne entendant des voix était un mystère joyeux, celle de Jeanne au bûcher un mystère douloureux, son triomphe au ciel un mystère glorieux. Puis il y eut un concert d'œuvres de Dynam-Victor Fumet, élève de César Frank, compositeur de musiques très mystiques. Elles étaient interprétées par des petits chanteurs et par le fils du compositeur, Raphaël Fumet, à l'harmonium. Notons que ce dernier était le frère de Stanislas Fumet, autre grand ami des Maritain, auteur d'une *Jeanne d'Arc* en cette même année 1929. Dans la décennie 1920, Jeanne d'Arc était à l'honneur dans tous les domaines de la création, la peinture, la littérature, le théâtre mais aussi le cinéma.

La peinture était datée par les Lemaître du jour de l'inauguration : « Fête de la Sainte Trinité 1929 ».

Cette œuvre, détruite dans la période d'après Vatican II, où de tels actes de vandalisme ont été nombreux, était intéressante à évoquer, je crois, l'année du cinquantième anniversaire de la mort de Jacques Maritain, en raison de ses nombreux liens avec le philosophe de Meudon.

François de Vergnette

⁴ Louis Gillet, « Le Salon d'automne fête son jubilé », *Le Gaulois*, 3 novembre 1928.

⁵ Jeanne Ancelet-Hustache, « Le Mystère de Jeanne d'Arc. Une œuvre d'art », *La Jeune République*, 31 mai 1929, p. 2.

***Hydra*, installation de la sculpture de François Stahly au parc Paumier**

Le 25 mars, la sculpture *Hydra* a été inaugurée au parc Paumier. À cette occasion, nous avons choisi de laisser la parole à Stahly : après avoir réalisé plusieurs œuvres monumentales destinées à s'intégrer dans un site architectural, il a exprimé des réserves sur la place de sa sculpture en relation avec l'architecture.



« Chemin faisant, je constatais, dans mon propre travail monumental, que je m'éloignais de plus en plus de l'architecture, et même si j'ai continué pendant de longues années à travailler pour la cité, j'étais heureux, et mes sculptures étaient heureuses, à une certaine distance de l'œuvre bâtie. »

Mais une fois dans ma vie, j'ai voulu réaliser ce rêve de créer un ensemble de sculptures monumentales sans commanditaire, sans considération de la relativité de nos moyens de communication artistique, sans l'interférence fâcheuse de tout ce mobilier urbain (lampadaires gigantesques, objets de signalisation, etc.) que nous avons pris l'habitude de percevoir uniquement dans ses motivations immédiates.

C'est ainsi qu'est née cette folle entreprise : le parc forestier du Crestet où, grâce à l'aide de mes enfants et de Claude Stahly, mon

épouse décédée en 1973, puis de Paroine Curie et d'un groupe de jeunes sculpteurs, le promeneur égaré dans la forêt des Dentelles de Montmirail, découvre, en cheminant sur d'étroits sentiers sinueux, de grands signes de pierre ou de bois, que j'ai conçus pour ma part comme un hommage à la nature. Dans ces lieux cachés, la sculpture gagne une autre dimension qui la relie au passé et au futur dans un éternel présent.

Incorporer ainsi la sculpture à la nature, me semblait un retour aux sources. On la trouve parfois simplement posée à un endroit où elle se trouve bien, et où elle respire et rayonne avec une vibration nouvelle. Parfois elle s'intègre dans un lieu en reprenant les mouvements et la configuration du paysage, comme une acoustique de formes reliées par leurs affinités. »

Écrit à l'occasion d'une conférence donnée à l'École des Beaux-Arts de Paris en mars 1981 : *« Sculptures dans la cité, sculptures dans la nature »*, ce texte résonne avec la possibilité qui est offerte dorénavant au promeneur du parc Paumier de goûter au plaisir de cheminer dans une nature, certes plus circonscrite que la forêt du Crestet où elle avait été placée par Stahly lui-même, mais qui offre par le jeu des lumières et la majesté de ses grands arbres, un lieu où la sculpture « se trouve bien ».

Catherine Stahly Mougin

Saga Arnaudet : fin de carrière pour le site classé

À Meudon, sous la colline où se trouve actuellement le musée Rodin, ont été creusées dans la craie, à partir de 1872 et jusqu'en 1923, des galeries d'une grande beauté architecturale.

Superposées sur trois niveaux et organisées sur un plan orthogonal, les galeries larges de trois à quatre mètres, hautes parfois de huit mètres, forment un réseau de huit kilomètres. Elles présentent des voûtes en plein cintre et aux intersections des galeries, des voûtes d'arêtes. Les surfaces des voûtes et des murs sont peignées. Ces galeries ont été creusées en respectant scrupuleusement les recommandations de l'Inspection générale des carrières (IGC) de l'époque.

Dans cette crayère relevant du patrimoine industriel, était extrait le fameux « blanc de Meudon ». Dans la carrière, on peut toujours voir des rails, des wagonnets, un treuil, des bassins de décantation ayant servi à l'exploitation de cette craie.



Après les carriers, ce sont les champignonnistes qui ont investi certaines galeries, où de 1923 à 1974 ils ont produit les fameux champignons de Paris : les meules de fumier au sol et les tableaux de comptage de la production de champignons sur les murs témoignent encore de cette activité.



La carrière Arnaudet est aussi un haut-lieu du patrimoine géologique. Cette craie s'est formée il y a 60 millions d'années, et elle affleure ici en raison de l'anticlinal de Meudon, célèbre chez les géologues du monde entier. On peut également y observer des alignements de silex, un miroir de faille, le contact, peu visible ailleurs, entre la craie campanienne (ère secondaire) et le calcaire danien (ère tertiaire), et enfin une faille karstique. Dans cette dernière, on a trouvé de nombreux fossiles, notamment une dent de coryphodon, mammifère connu jusqu'ici seulement en Amérique et en Mongolie. Découverte ayant permis aux scientifiques d'établir une nouvelle corrélation entre nos continents.

Les qualités patrimoniales variées de cette carrière justifient largement son classement, le 7 mars 1986, par le Premier ministre en tant que « site scientifique et artistique ».

C'est la seule carrière de craie d'Ile-de-France classée et une des rares pour notre pays après celles de Reims, très semblables à celles de Meudon, bien que non peignées et moins régulières, mais célèbres puisqu'abritant les plus grands champagnes, et classées au patrimoine mondial de l'Unesco.

Depuis 1980, la mairie de Meudon, qui s'était opposée au classement de la carrière, n'a eu de cesse d'élaborer des projets de construction au-dessus de celle-ci, nécessitant leur destruction pour l'implantation des fondations profondes du bâti projeté. Tous ces projets ont été repoussés par la justice à la demande des associations de Meudon.

En 2012, et devant tous ces échecs, la ville a pris la décision de ne plus autoriser de construction au-dessus même des carrières. Les défenseurs des carrières pensaient avoir enfin gagné une bataille pour le patrimoine classé de notre ville. Malheureusement il n'en est rien. Entre 2012 et 2017, la ville de Meudon s'est attachée à traiter ce dossier sous un autre angle : celui de la sécurité publique. C'est ainsi qu'en 2017 est réalisée une énième étude de stabilité de la carrière Arnaudet. Cette carrière est, de très loin, la carrière la plus étudiée de la ville de Meudon.

Les défenseurs des carrières s'alertent beaucoup du deux poids deux mesures qu'ils jugent régner à Meudon quant à la surveillance des carrières souterraines : *

« si le drame de Clamart inquiète la mairie de Meudon, pourquoi n'inquiète-t-il que sur ce site de la carrière Arnaudet ? Trois autres carrières de craie d'envergure similaire existent à Meudon et jamais la peur d'un effondrement comme à Clamart n'a été évoquée. Jamais l'étude réalisée à Arnaudet et parvenant à un « potentiel risque d'effondrement » n'a été réalisé sur ces autres carrières. Alors même que leur surface est, à l'inverse d'Arnaudet, déjà urbanisée (tramway, immeuble, parc pour enfants, route...). La sécurité publique n'est évoquée que pour cette friche qu'est la colline Rodin, et alors même qu'aucune chute de pierre ou qu'aucune fissure inquiétante n'aient été signalées depuis son creusement. »

Cette nouvelle étude réalisée sur Arnaudet, donc, commandée par la ville de Meudon à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), en modélisation numérique, vise à établir un scénario de vieillissement de la carrière, et à théoriser les risques potentiels pour l'avenir. Les résultats de cette étude parviennent à la théorie que, numériquement, un tiers des piliers de la carrière Arnaudet pourraient mal vieillir et, de fil en aiguille, pourraient entraîner un effondrement généralisé du site.

C'est ainsi, qu'en 2018, la ville de Meudon invoque la sécurité publique comme raison à la partielle destruction des carrières Arnaudet. Elle envisage en effet le comblement (apport de déblais de chantier plus injection de bentonite sous pression) de la moitié du réseau classé de 8 km.

Pourtant, selon les associations, cette dernière étude de stabilité de l'INERIS est loin d'avoir fait consensus dans le milieu scientifique : tous les plus grands scientifiques en géologie structurale et les spécialistes des carrières de craie et de la mécanique des roches contactés s'offusquent de l'insuffisance de cette étude qui va pourtant permettre la destruction de la plus belle moitié de ce site emblématique. Ils invoquent de très nombreux arguments comme : *

*« - la parfaite stabilité visuelle du site (aucun désordre à déplorer) qui n'a pas été prise en compte ;
- l'étude théorique qui impose des coefficients de sécurité très durs et qui se base sur un hypothétique vieillissement de la craie qui n'est pas avéré dans cette carrière ;
- les galeries, modélisées par souci de rapidité, en section carrée, alors qu'elles disposent de voûtes permettant notamment une meilleure répartition des charges ;
- des paramètres essentiels qui n'ont pas été pris en compte et qui auraient pu modifier du tout au tout les résultats théoriques obtenus (venues d'eau, présence de silex renforçant la tenue, etc...) ;
- et surtout, une comparaison faite avec l'accident de 1961 à Clamart qui est une aberration scientifique complète car les conditions géologiques et d'exploitation des carrières de Clamart n'avaient rien de semblable avec les carrières Arnaudet ».*

Les défenseurs des carrières, non spécialistes pour juger cette étude de stabilité ironisent en expliquant que la ville de Meudon ne croit pas elle-même à sa thèse de l'effondrement. Elle aurait laissé des habitants vivre au-dessus du risque, sans jamais leur demander de quitter la zone. Surtout,

elle aurait loué et signé des baux à des artisans pour des locaux situés en plein sur la zone dite « d'effondrement généralisé », et ce, plus d'un an après la fameuse étude annonçant ce potentiel risque ; alors que, dans le même temps, elle se basait sur cette même étude pour indiquer que tout pouvait s'effondrer du jour au lendemain, et qu'il fallait sécuriser la zone grâce à un comblement.

Au-delà de la validité ou non du risque, les défenseurs des carrières s'insurgent sur la méthode de sécurisation choisie par la ville de Meudon. Ils indiquaient alors, dans leur communication que : *

« Même en admettant que l'étude soit suffisante pour prétendre à un risque, rien n'explique le choix de détruire de moitié ce site classé : L'INERIS a proposé la sécurisation de la carrière, soit par comblement des zones à risques, soit par renforcement des piliers. L'INERIS précise même que l'inconvénient de la première méthode est la destruction définitive des vides, alors que l'avantage de la seconde est qu'elle permet « de préserver un aspect esthétique à 100% des galeries du site ». La ville de Meudon a choisi la deuxième méthode sans avoir vraiment étudié la première. La ville prétexte un coût trop élevé et ose même souligner que « le comblement permet de participer à l'effort de valorisation des remblais des grands chantiers en cours en Ile-de-France ». Devant le tollé de ces justifications, la ville avance que le comblement serait plus écologique qu'une consolidation respectueuse du site classé, et c'est ce qui expliquerait son choix de destruction au lieu de préserver ce monument ».

On valorise donc désormais les remblais et non plus les sites classés... Ils ont réussi l'inversion.

C'est d'ailleurs sans la déclasser que le ministre de la Transition écologique et solidaire, en février 2019, a autorisé le comblement de 45% des galeries au nom de la sécurité. Des associations locales et nationales ont alors attaqué cette autorisation de travaux en site classé. Cette autorisation a été, dans un premier temps, annulée par le tribunal administratif qui a jugé qu'il était formellement interdit de dénaturer de la sorte un site classé. Mais, dans un second temps, cette autorisation de travaux a été rendue à la ville par la cour d'appel de Versailles, qui a retenu des compensations à cette destruction (création d'un parc urbain au-dessus des carrières et engagement de réaliser des visites de la partie résiduelle).

Là encore, les défenseurs des carrières s'insurgent : *

« Comment un parc urbain, fait d'herbe et de grillages, pourra-t-il compenser la perte d'un patrimoine culturel et scientifique ? Et comment la visite des 55% restants, promis par la ville de Meudon, pourra-t-il se réaliser puisque c'est cette même ville qui va détruire dans ces travaux les pentes douces permettant au public d'accéder à ces 55% ? Même pas la moitié du résiduel pourrait être visitable un jour... »

C'est ainsi, qu'à l'été 2022, après 5 manifestations dans la ville de Meudon et devant les ministères de la Culture et de l'Ecologie, ont démarré les travaux de comblement de la carrière Arnaudet.

Pour commencer, des travaux préparatoires au chantier (deux mois) ont eu lieu en surface de la colline Rodin. Une rampe d'accès bétonnée de 100 m par 5 m a été créée pour permettre le passage des (estimés à) 5.000 camions censés apporter les remblais depuis les chantiers du BTP d'Ile-de-France. Une large zone bétonnée a également dû être créée en hauteur de cette colline afin d'y réaliser une zone de stockage temporaire pour 6.000 m³ de remblais. Ces travaux ont nécessité l'abattage de nombreux arbres et le défrichage de la zone où la nature avait repris ses droits.



Il s'est ensuivi environ 10 mois de travaux de comblement, consistant à acheminer les déblais déposés en zone de stockage jusqu'au tréfonds de la carrière.

Ce comblement a ensuite été complété par un « clavage » des zones. C'est-à-dire que plusieurs milliers de m³ de bentonite sous pression ont été injectés sous terre pour compléter le confinement des zones comblées.

Le chantier s'est ainsi achevé en avril 2023.

Quatre associations, dont le CSSM, ont été conviées par la préfecture des Hauts-de-Seine à une visite de fin de chantier, afin de pouvoir apprécier la qualité des travaux réalisés en sous-sol.

Le collectif Arnaudet, regroupant les 30 associations favorables à la protection de cette carrière, dont le CSSM, ont fait remonter de nombreuses irrégularités et promesses jugées non tenues, constatées lors de cette visite : *

1/ « Il a été constaté, lors de la visite de chantier du 3 avril 2023, qu'une part importante de ces concrétions du niveau supérieur a été détruite lors des travaux de comblement. Notamment de très nombreux « gours » et « perles » au sol qui ont été piétinés par le passage journalier des ouvriers pendant 10 mois. À noter que, lors de notre visite du chantier, la mairie de Meudon avait réalisé un itinéraire de visite nous obligeant nous-mêmes à piétiner ces résidus de concrétions calcaires. Pourtant, dans le dossier initial de la mairie, était prévu un système de fenêtres vitrées permettant d'observer ces concrétions sans risquer de les abîmer par le piétinement et le contact direct. Cette protection spécifique n'a pas été mise en place. Ainsi, cet intérêt géologique a été en majeure partie détruit par les travaux. Pour rappel, ces perles des cavernes et autres curiosités géologiques de la carrière Arnaudet avaient été présentées par Haroun Tazieff lui-même, en 1984, pendant la période de classement du site. »

2/ Il a été constaté, lors de la visite de chantier du 3 avril 2023, que la majeure partie des anciennes champignonnières restantes après le comblement ont été détériorées par les travaux :

- des forages ont été réalisés sur les meules de champignons (au nombre de 5).*
- un escalier hélicoïdal, initialement non prévu dans les plans de travaux que nous avait fournis la ville de Meudon, a été installé en pleine zone de champignonnière, la perçant littéralement de part en part, dénaturant indéniablement l'intérêt historique du lieu.*
- ces forages et percements pour escalier ont nécessité le passage d'ouvriers, de camions et de foreuses sur la majeure partie de la zone de champignonnière, écrasant toutes les meules sur leur passage. Pourtant, comme le relevait la ville de Meudon elle-même, l'intérêt historique des champignonnières réside essentiellement dans la présence, au sol, des meules sur lesquelles poussaient les champignons de Paris (longues bandes de fumier ensemençées avec du mycélium). L'intérêt historique « zone d'exploitation des champignons de Paris » a donc été, en grande partie, anéanti par le passage des engins et autres percements. »*

Le second point qui a fortement inquiété les associations lors de cette visite de chantier est la confirmation que les accès aisés à deux des trois étages de la carrière avaient été anéantis par les travaux : *

« Jamais les 55% ne seront visitables pour le grand public. C'est pourtant pour ce grand public que ce patrimoine avait été classé, et c'est au grand public que la mairie de Meudon s'adresse lorsqu'elle dit cela. Les quelques galeries du premier niveau pourront, si tant est que la ville le mette en place, être visitables par le grand public. Mais pour les galeries du second et du troisième niveau (les plus belles), aucun accès pour le grand public n'existe pour le moment. Toutes les pentes douces ou les accès aisés ont été comblés et donc détruits. Seul un escalier très raide, et vraisemblablement non conforme aux normes d'établissement recevant du public (ERP), subsiste afin de se rendre aux niveaux inférieurs.

La réalité est que, en l'état actuel des choses, seuls les experts auront accès à ces espaces pour des visites de contrôle. Cependant, la ville est en train de réaliser une étude quant à la faisabilité d'un parcours ERP dans les galeries (prévu fin mai 2023), et réfléchit à élaborer des solutions de secours permettant de la sortir de ce mauvais pas. La ville nous a même confié, lors de notre visite de fin de chantier, être en train de réfléchir à bâtir un nouvel immense escalier aux normes afin de relier les niveaux qu'elle a préalablement elle-même décidé d'isoler. L'art de faire et de défaire. »

Enfin, lors de cette visite de chantier, les associations présentes ont tenu à rappeler leur volonté d'être enfin associées aux futurs projets pour et autour de ce site classé.



Exemple de galerie comblée



Champignonnière détruite

Nous restons convaincus que, sans le concours des associations connaissant sur le bout des doigts ce site classé, la valorisation du reste de ce joyau ne sera jamais à la hauteur de son potentiel.

Et la surface de la colline dans tout ça ?

Bien que le comblement des carrières n'ait, selon la ville de Meudon, aucun rapport avec les projets en surface, de nombreux projets sont néanmoins en train d'être élaborés pour les cinq hectares de terrain en surface. Alors que, depuis 40 ans, la colline Rodin était restée un des rares, voire le seul, quartier de Meudon à ne pas avoir subi de densification ou d'aménagement intensif, les choses s'agissent depuis 2022. En effet, la ville, accompagnée de GPSO, de l'établissement public foncier d'Ile-de-France et de la métropole du Grand-Paris, a lancé ce qu'on pourrait appeler « le réaménagement complet de la Colline Rodin ». Comprenant deux axes :

- la création d'un parc urbain au-dessus des carrières classées (inconstructibles) : 1,9 hectare ;
- un grand concours immobilier pour le reste de la colline Rodin : 2,8 hectares.



Concours IMGP3 « Inventons la métropole du Grand-Paris 3 »

Meudon a candidaté, en 2021, pour faire partie de l'IMGP3, plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe où il est demandé à « des équipes composées d'architectes, de promoteurs, d'investisseurs, d'utilisateurs, de start-ups [...] de proposer des projets urbains ou de construction ».

La colline Rodin a été retenue pour faire partie des 27 sites en Île-de-France à bénéficier de ce "concours de construction immobilière" et le premier appel à projet a été lancé en mars 2022.

Ce terrain, attribué à l'IMGP3, fait 2,8 hectares, actuellement composés d'espaces en friche où la nature avait repris ses droits ainsi que de divers ateliers d'artistes/artisanaux/associatifs, loués par la ville de Meudon.

L'appel à projet précise que ces terrains seront « *cédés libres de toute occupation* ». Les baux seront donc tous résiliés par la ville lors du démarrage des travaux. Des dizaines de groupements de promoteurs immobiliers ont alors réalisé des projets sur la colline Rodin, et les décideurs, en juillet 2022, en ont alors sélectionné trois pour faire partie d'une seconde et dernière phase avant la sélection finale. Selon le calendrier de l'IMGP3, la sélection finale devait intervenir en février 2023 pour Meudon.

Pour le moment, la mairie de Meudon n'a pas communiqué sur ce projet.

On apprend pourtant, dans l'appel à projet, que c'est la mairie de Meudon qui pilote ce projet. Nous devrions donc bientôt connaître l'identité du groupement qui a remporté ce concours et découvrir le projet immobilier projeté sur la colline Rodin.

Un « Parc-Musée »

Pour ce qui est du parc urbain, de 1,9 hectare, il est projeté à l'exacte surface des carrières classées et partiellement comblées. Ces 1,9 hectares sont inconstructibles au PLU. Ces terrains sont actuellement composés d'un vaste terrain entièrement boisé et arboré et d'une partie d'ateliers d'artistes et d'artisans. Là encore peu, voire pas d'information de la ville de Meudon pour le moment, si ce n'est la promesse de sa future réalisation. La ville a évoqué, dans sa communication municipale, la création d'un « Parc-Musée » en relation avec le musée Rodin. Promesse assez ambitieuse lorsque l'on sait que l'emplacement de ce parc ne correspond pas à une emprise 100% publique. En effet, plus de 30% des terrains appartiennent à des propriétaires privés, pas forcément vendeurs et pour certains au tribunal pour essayer de sauver leur patrimoine foncier.

Les diverses associations de défense de la colline Rodin s'étonnent d'ailleurs de cette promesse de parc, compensation à la destruction des carrières : *

« Premièrement, il faut préciser que ce projet de parc, matraqué partout par la mairie de Meudon et la préfecture, ne se fera jamais sans la cession par deux propriétaires privés de leurs terrains respectifs. Car faire un parc public sur des terrains privés... c'est impossible sans déclaration d'utilité publique. Et il n'y en a pas ici. Deuxièmement, il faut préciser que ce terrain, privé, est déjà composé d'un espace de nature, très densément boisé et non bâti.

Un parc public réalisé sur un espace boisé ? Déconstruire la nature pour reconstruire un espace de nature artificialisé ? Sur un terrain privé ? Les contraintes et aberrations sont multiples ici. »

Et au-delà du parc, c'est tout le réaménagement de la colline Rodin qui est soumis à controverse :*

« C'est donc bien un nouveau quartier qui va sortir de terre. Fait d'immeubles et d'un parc urbain. Impliquant bien sûr le départ forcé de tous les artisans et associations implantés sur la colline Rodin de longue date. Impliquant la destruction (déjà en cours) d'une grande partie de la verdure, des arbres et de la biodiversité qui s'étaient ici développés. Impliquant des dizaines de milliers de tonnes de béton injectées sous terre pour combler les carrières voisines à Arnaudet et non classées (et dont on ne parle jamais – que ce soit pour la sécurité ou le patrimoine). Impliquant une perte immense pour les générations futures avec la disparition complète de cet écrin de verdure, artistique et atypique... »

La carrière Arnaudet a définitivement perdu sa plus belle moitié, mais il n'est pas trop tard pour enfin valoriser la partie résiduelle. La main tendue des associations pour ce faire reste forte.

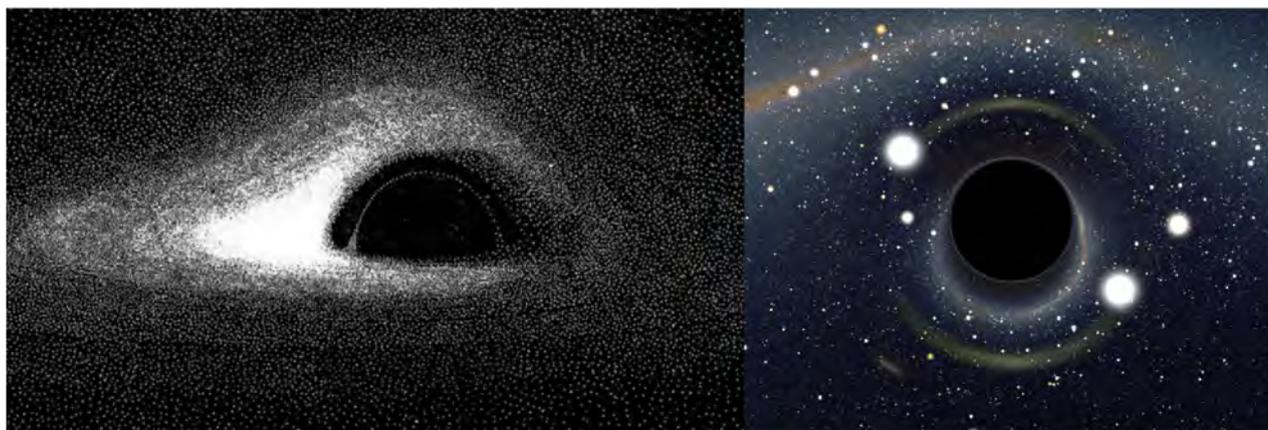
Même chose pour l'avenir de la surface de cette colline, qu'il faut impérativement préserver d'une urbanisation classique. Toutes les associations sont avides de pouvoir être associées à ces projets futurs et implorent la mairie d'une consultation publique sur le sujet. Il n'est jamais trop tard !

(*) *Extraits de diverses communications des associations du collectif Arnaudet*
Crédits photos : Nicolas Dudot, Subterranologie.com, Magdaleyna Labbé, Freed, INERIS

Collectif Arnaudet

Observer l'environnement proche de trous noirs supermassifs

La question de savoir à quoi ressemble un trou noir a intéressé les physiciens depuis des décennies, bien avant que la technologie ne permette de répondre à la question par l'observation directe. Il se trouve que les premiers résultats sont tous reliés à la France, et pour la moitié d'entre eux, au site de Meudon. Les premiers calculs, encore très théoriques, par l'astrophysicien américain James Bardeen ont été présentés à l'école d'été des Houches (en Haute-Savoie) de 1972. C'est ensuite à Meudon que furent réalisées les avancées importantes suivantes, dues à Jean-Pierre Luminet (1979) et Jean-Alain Marck (1996). Ces deux chercheurs ont permis de déterminer à quoi ressemble l'image d'un « disque d'accrétion » (nous allons voir dans un instant de quoi il s'agit) entourant un trou noir. Plus récemment, Alain Riazuelo a calculé de nombreuses images de fonds de ciel obscurcis par des trous noirs. La figure ci-dessous illustre ces calculs.



Gauche : image d'un disque d'accrétion entourant un trou noir (Luminet, 1979, image calculée à l'observatoire de Meudon). Droite : fond de ciel imagé avec un trou noir en avant-plan (Riazuelo, 2007, 2019).

Mais que s'agit-il d'imager, lorsqu'on se demande à quoi ressemble un trou noir ? Un trou noir est un objet très compact, enfermant une grande masse dans une petite région, qui est caractérisé par la présence d'un horizon des événements formant sa frontière externe, de même que sur la mer, l'horizon est la ligne derrière laquelle on ne voit plus les bateaux. Cette frontière marque la limite de la zone de non-retour : rien ne peut en sortir, ni un engin spatial doté de toute l'énergie que l'on puisse imaginer, ni même un rayon de lumière. Un trou noir mérite donc bien son nom, il est noir, vu que la lumière est piégée à l'intérieur de l'horizon et ne peut pas rejoindre un observateur distant.

Cette notion de trou noir, en tant qu'objet ne permettant pas à la lumière de s'échapper du fait d'une gravitation intense, a une longue histoire remontant au XVIII^e siècle. Le révérend John Michell (1724-1793), grand astronome anglais en plus de ses fonctions cléricales, avait imaginé dès 1783 la possibilité de l'existence d'objets suffisamment denses pour que la vitesse de libération¹ à leur surface soit supérieure à la vitesse de la lumière, rendant l'objet invisible à l'observateur². L'image d'un trou noir pourrait donc ressembler à première vue à celle d'un couteau sans manche auquel il manquerait la lame. Pourtant, les trous noirs de l'Univers sont généralement entourés de matière, et cette matière peut émettre un rayonnement observable.

1 La vitesse de libération est la vitesse minimale qu'il faut donner à un objet pour qu'il s'échappe de l'attraction gravitationnelle d'un corps.

2 Le Français Pierre-Simon de Laplace est arrivé à la même conclusion dans son *Exposition du système du monde* en 1796, sans toutefois citer Michell.

Les trous noirs font typiquement partie de deux grandes catégories. Les « trous noirs stellaires » sont le stade ultime de l'évolution des étoiles les plus massives (bien plus massives que notre Soleil, qui ne se transformera jamais en trou noir). Ce sont donc des cadavres d'étoiles massives. Un tel trou noir a une masse de l'ordre de la dizaine de masses solaires. Il en existe des centaines de millions dans notre galaxie. Il est très fréquent qu'une telle étoile massive forme une paire avec une deuxième étoile compagnon. Lorsque l'étoile massive s'effondre en trou noir, sa puissante gravité est capable d'arracher de la matière à son étoile compagnon, ce qui forme autour du trou noir un disque de matière appelé disque d'accrétion, émettant un rayonnement X. C'est ce type de disque qui est considéré dans le calcul de Jean- Pierre Luminet. La deuxième catégorie, dite des « trous noirs supermassifs » n'a rien à voir : il s'agit de trous noirs situés au cœur des galaxies, et formés par l'accumulation de gaz qui s'y concentre. Ainsi, notre Voie Lactée abrite en son centre, situé à une vingtaine de milliers d'années-lumière du Soleil dans la direction de la constellation du Sagittaire, un tel trou noir supermassif, baptisé du nom de Sagittarius A*. Cet objet a une masse d'environ quatre millions de fois celle du Soleil, renfermée dans un horizon des événements dont la taille correspond à peu près à un dixième de l'orbite de la planète la plus interne du système solaire, Mercure.

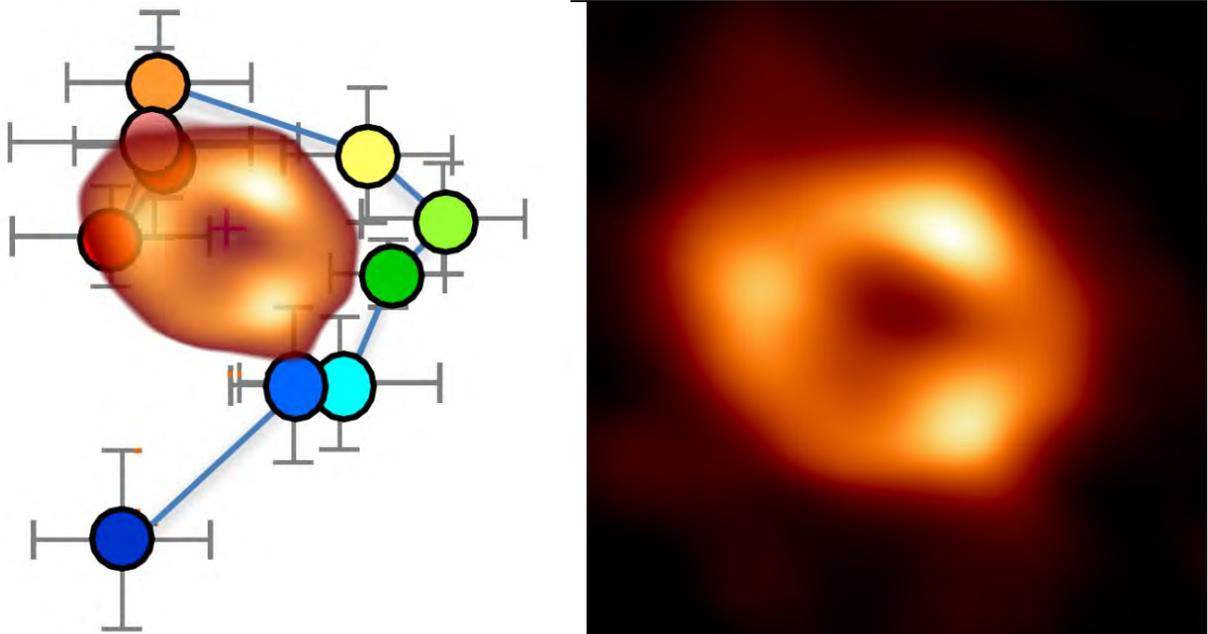
Il a fallu attendre la fin des années 2010 pour que les premiers calculs d'images de trous noirs puissent être confrontés à des observations. Les trous noirs stellaires étant des objets extrêmement petits sur le ciel, ce sont les trous noirs supermassifs qui ont attiré l'attention des astrophysiciens, et en particulier Sagittarius A*, qui, du fait de sa proximité (relative !) est le plus gros trou noir visible sur le ciel d'un observateur terrestre. Deux projets ont vu le jour au début des années 2000, ayant chacun pour but de sonder par l'observation directe l'environnement immédiat de Sagittarius A*. Le projet GRAVITY, dans lequel l'Observatoire de Meudon est très impliqué (l'idée initiale du projet y a d'ailleurs germé), utilise les quatre télescopes géants de 8 mètres de diamètre du Very Large Telescope au Chili. Le projet Event Horizon Telescope utilise une dizaine d'antennes réparties sur l'ensemble du globe. Ces deux observatoires sont illustrés ci-dessous.



Gauche : les quatre télescopes de 8 mètres de diamètre du Very Large Telescope dans le nord du Chili, qui sont combinés par GRAVITY ; droite : montage des différents télescopes constituant les nœuds du réseau Event Horizon Telescope. Crédits pour les deux images : ESO.

Après environ une décennie de recherche instrumentale, de construction des instruments, de vérifications et d'observations, ces deux projets ont obtenu récemment des résultats très marquants.

Tout d'abord, *GRAVITY* a pu observer en 2018 un « sursaut de rayonnement » du trou noir Sagittarius A*. Il s'agit d'un phénomène complexe, impliquant de la matière située très près de l'horizon des événements, qui est brutalement et fortement chauffée tout en tournant sur une orbite circulaire autour du trou noir. L'encart de gauche de la figure ci-dessous représente la trajectoire de ce sursaut observée par *GRAVITY*. Il convient de remarquer que la taille angulaire de cette orbite, sur le ciel de l'observateur, est de l'ordre de la taille d'un pamplemousse sur la Lune vu depuis la Terre. La détection d'un tel signal est une véritable prouesse expérimentale, qui nécessite de mettre en réseau les quatre télescopes illustrés dans l'encart de gauche de la figure ci-dessous. L'an dernier, en avril 2022, la collaboration *Event Horizon Telescope* a publié une image des environs immédiats de Sagittarius A*, représentée dans l'encart de droite de la figure ci-dessous. On y reconnaît bien la zone d'ombre centrale présente sur les calculs théoriques, qui est due à la présence du trou noir.



Gauche : les ronds de couleur illustrent la trajectoire sur le ciel d'un sursaut de rayonnement de Sagittarius A observé par GRAVITY. L'image observée par l'Event Horizon Telescope est superposée à la même échelle. Droite : image des environs de Sagittarius A* observée par l'Event Horizon Telescope. Crédits : GRAVITY Collaboration, 2018 ; Event Horizon Telescope Collaboration, 2022.*

Ce type d'observation est d'un intérêt crucial pour l'astrophysique relativiste, qui étudie en particulier les propriétés de la gravitation à proximité des trous noirs, ces objets qui constituent la prédiction la plus extrême de la théorie de la relativité générale d'Einstein. À partir de ces observations, de nombreux chercheurs dans le monde, et en particulier à l'observatoire de Meudon, tâchent de déterminer si notre compréhension de la gravitation d'un trou noir est en accord avec les observations. À ce stade, l'accord est parfait. Il est permis d'espérer que les avancées des futures générations d'instruments permettront de faire émerger les limites d'une théorie jusqu'ici toujours parfaitement confortée par les tests expérimentaux.

Frédéric Vincent
CNRS / Observatoire de Paris / LESIA

Des faucons crécerelles à l'observatoire de Meudon

Cette année, un couple de faucons crécerelles a décidé d'emménager à l'Observatoire, à Meudon. Cela faisait déjà plusieurs fois qu'un adulte était aperçu de temps en temps, perché dans un arbre entre les coupes du site.

Le faucon crécerelle est un petit rapace de la taille d'un pigeon. On le reconnaît facilement à son vol stationnaire caractéristique dit « en Saint-Esprit » (sur la route, on en a tous déjà vus au-dessus des champs). Il bat des ailes pour faire du surplace et scruter la végétation à la recherche de proies. Il raffole de petits mammifères mais n'est pas très difficile : il se contentera aussi de lézards, d'amphibiens ou de gros insectes.

L'espèce est dimorphique : les mâles et les femelles sont différents. Comme souvent chez les oiseaux, c'est le mâle qui est plus coloré, avec des couleurs plus contrastées et une tête gris cendré. Le mâle est tacheté alors que la femelle est barrée. Fait intéressant, et comme souvent chez les rapaces, le mâle est significativement plus petit que la femelle.

Il s'agit d'une espèce monogame. Une fois le couple formé, il nidifie de préférence dans des anfractuosités de falaises ou autres parois rocheuses. Mais il s'est bien adapté aux environnements semi-urbains et peut s'installer dans de vieux châteaux, bâtisses ou tours, ce qui lui vaut son surnom de « faucon des tours ». La femelle pond à même le substrat et s'occupe de couvrir les œufs. Elle dépend alors du mâle qui



Faucon crécerelle femelle sur un arbre © A. Berdeu



Faucon crécerelle mâle sur le même arbre qui est apparemment un très bon perchoir © A. Berdeu

chasse pour deux. Après l'éclosion, les deux parents s'occupent des jeunes qui ne seront autonomes que deux mois plus tard. Ces derniers ressemblent aux femelles mais avec des couleurs bien plus pâles.

Comme tous les rapaces, le faucon crécerelle est protégé en France (arrêté du 29 octobre 2009), comme en Europe (convention de Berne, du 19 octobre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et convention de Bonn, du 23 juin 1979, relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage). L'atteinte à ces espèces est un délit puni jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (article L415-3 du code de l'environnement). Il est aussi protégé du commerce international par son inscription à la convention de Washington du 3 mars 1973, et à l'annexe A du règlement CEE/CITES.



Faucon crécerelle juvénile s'élançant depuis la Grande Coupole © A. Berdeu



*Une famille de faucons crécerelles surveille le site depuis le sommet de la Grande Coupole
© Miguel Montargès*

Il semblerait que l'installation se soit bien passée, car la couvée fut un succès, comme l'atteste la photo de famille prise au-dessus de la Grande Coupole. Ces oiseaux territoriaux ayant des habitudes sédentaires, le couple sera-t-il toujours là l'année prochaine ?

Anthony Berdeu
LESIA/Observatoire de Paris-PSL

Regards sur la place du 8 mai 1945



« Style Bauhaus » et ses dérivés sur le côté gauche de la gare. Photo JML



« Style Bauhaus » sur le côté droit de la gare. Photo JML

À la gare de Meudon, le difficile dialogue entre le style Art déco et le style Bauhaus

Les esthètes urbains qui nous gouvernent, soucieux de notre éducation artistique, ont choisi la place du 8 mai 1945 comme terrain de dialogue entre le style Art déco et le style Bauhaus. Apparus à la même époque, ces deux mouvements ont vocation à échanger sur leur art.

D'une part, l'œuvre de l'architecte Jean Philpott qui a donné à la gare, inscrite au titre des Monuments historiques, une forme de paquebot, emblématique du style Art déco. Populaire dans les années 1929-1930, il se caractérise par des formes géométriques, élégantes, décoratives.

D'autre part, le style Bauhaus autour de la gare, par la présence à demeure d'un bouquet de cinq poubelles urbaines à roulettes. Né en Allemagne dans les années 1910, sur des principes de fonctionnalité et minimalisme, le style Bauhaus met l'accent sur l'efficacité, la géométrie, l'utilisation de matériaux industriels sans éléments décoratifs. En effet, les poubelles urbaines à roulettes répondent à ces caractéristiques. Le mur rose montre la nature industrielle de ses parpaings.

Malgré leurs esthétiques différentes, l'Art déco et le style Bauhaus apportent une influence significative sur le design et les arts appliqués. Tous deux ont cherché à repousser les limites de la conception traditionnelle et à créer des environnements visuellement novateurs, telle la gare et ses poubelles à roulettes. En somme, un bon équilibre pour un dialogue maîtrisé.

Mais, rompant le subtil équilibre entre les deux styles, les esthètes urbains ont choisi les abords de la gare comme lieu d'exposition pour leur Bauhaus à eux. C'est assez facile, voire lâche, car Jean Philpott n'est plus présent pour défendre l'Art déco. Le Bauhaus de basse qualité a pris le pouvoir.

Faute de pièces iconiques, comme la *Chaise Wassily* de Marcel Breuer ou les *Tables Gigognes* de Josef Albers, nous contemplons jour après jour l'irruption des lignes épurées et des formes géométriques simples de l'*Horodateur* au profil élancé, de la « *Pick up Station* » compacte et grise de la Poste, du *Point de Retrait* d'Amazon, formidable de simplicité dans son gris total, tout comme la sobriété des *Garages à Vélos* de la SNCF, avec ses barres métalliques où le bleu s'efforce de se révolter contre le gris ambiant, tout comme les *Coffrets de Branchements* d'EDF en plastique gris clair.

Récemment est apparue une nouvelle œuvre : la *Corbeille Innovante* de GPSO, bicolore, criblée d'une myriade de pastilles de couleurs. Attention aux dérivés esthétiques : cette dernière création marque une rupture avec le "Bauhaus cheap" par une évolution franchement tournée vers la grande médiocrité.

L'art administratif contemporain a un bel avenir devant lui car il reste encore de la place autour de la gare pour de nouvelles installations.

Jean-Michel Lebreton

Le billet d'humeur d'Honoré de Meudon¹

Cher Théodule,

Cela va faire huit mois que je suis installé à Meudon et je veux te faire part de mes premières impressions dans cette charmante localité qui offre l'immense avantage d'être à la fois très proche de Paris et de conserver un petit air provincial qui nous a séduit Hortense et moi. Nous habitons, dans un quartier dit du Potager du Dauphin, un charmant pavillon en meulière entouré d'un petit jardin que nos trois enfants appellent pompeusement « notre parc ».

J'ai découvert une ville paisible, bien équipée, mais en pleine évolution avec des chantiers dans tous les quartiers. Outre la réfection d'un habitat ancien, ce sont de nouveaux immeubles qui poussent comme des champignons sur des terrains de modestes dimensions issus de la division d'anciennes propriétés, ou à la place d'anciennes maisons démolies pour laisser place à des résidences. Figure-toi que j'ai même vu un panneau de permis de construire d'une maison de 120 m² sur un minuscule terrain de 99 m². J'ai cru rêver !

Tout récemment, une grosse société immobilière vient de lancer un programme de construction d'environ 215 appartements de grand standing sur un ancien terrain du CNRS situé dans un site admirable, qui faisait jadis partie de



l'ancien domaine de la marquise de Pompadour, et qui, grâce à son affectation scientifique, devenue paraît-il désuète, était encore préservé. Outre que ces constructions de plusieurs étages vont inéluctablement dénaturer une partie de cette colline de Bellevue (la bien nommée) qui participe de la ceinture verte des hauteurs de la Seine, cette réalisation modifiera aussi la qualité de vie d'un quartier à l'allure encore provinciale tant appréciée de ceux qui jouissent de sa quiétude. Qu'importe ! C'est à se demander s'il existe vraiment une politique réfléchie et cohérente en matière d'urbanisme et si nos édiles, plutôt

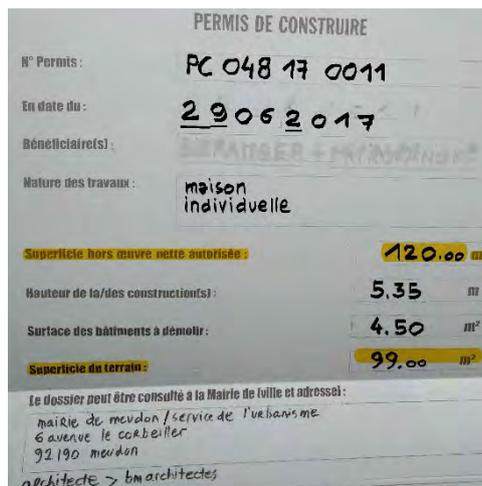
soucieux de voir s'accroître le chiffre de la population, ont le sincère souci de préserver au sein de la cité les lieux emblématiques qu'une association à laquelle je viens d'adhérer se préoccupe de préserver.

J'estime plus que jamais nécessaire de modérer les ambitieuses velléités démographiques de nos élus et de conserver à notre cité sa paisible ambiance et son patrimoine historique. Viens vite nous voir à Meudon, j'aurai tant de choses à t'y faire découvrir avant que la fièvre urbanistique de notre municipalité n'aboutisse à la progressive élimination de ce qui en fait encore le charme ; je pense en particulier aux joyaux de notre Grande Perspective, à la Colline Rodin ou aux verdoyants terrains de l'ONERA si convoités dans un proche avenir. Je t'en reparlerai une autre fois.

Amitié fidèle de ton vieux copain,

Honoré de Meudon

¹ alias de Bernard Chemin





Vue du château de Bellevue, prise de la Glacière
Louis-Nicolas de Lespinasse (1734-1808), gravé par Masquetier, vers 1770
 © Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site web : www.sauvegardesitemeudon.com

Courriel : sites.meudon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Christian Mitjavile

Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Impression : PRD

Dépôt légal : octobre 2023 - N° ISSN 1147-1476

Prix du n° : 5 €